SYNDICAT DU

tech

GESTION DES COURS D'EAU

BILAN DE MANDAT

2020-2026

Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
34, Rue de la République - 66 160 LE BOULOU - T : 04.68.87.08.78
Email : contact@syndicatdutech.fr - www.syndicatdutech.fr

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260914-DL2026-0262-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

ÉDITO

Entre excès et pénuries, notre territoire a, ces six dernières années, éprouvé avec acuité la réalité du dérèglement hydrologique. Trop d'eau, parfois, lorsque les crues rappellent la vulnérabilité de nos vallées ; trop peu, souvent, lorsque les sécheresses fragilisent durablement les milieux, les usages et les équilibres économiques. C'est dans cet entre-deux exigeant que le syndicat mixte a conduit son action, avec constance et responsabilité, au service d'une gestion intégrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Porté par une vision partagée, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) et le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ont constitué les piliers complémentaires de cette stratégie. Ensemble, ils ont permis de structurer une approche cohérente, en articulant gestion quantitative, préservation des milieux aquatiques et prévention des risques. Sur le volet quantitatif, l'enjeu était clair : mieux connaître, mieux partager et mieux réguler la ressource pour concilier les besoins des usages et le respect des équilibres naturels. Les efforts engagés ont renforcé les outils de suivi, affiné les diagnostics et favorisé l'émergence de solutions concertées, adaptées aux réalités locales. Un projet pilote, ambitieux et novateur, de restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière a été initié combinant restauration de zones humides dégradées et stockage.

Parallèlement, la reconquête du bon fonctionnement des cours d'eau s'est imposée comme une priorité structurante. Restaurer la continuité écologique, préserver et réhabiliter les zones humides, assurer un entretien régulier et raisonné des lits et des berges : autant d'actions concrètes qui participent à redonner aux milieux leur capacité de résilience. Ces interventions, souvent discrètes, produisent pourtant des effets durables, en soutenant la biodiversité, en améliorant la qualité de l'eau et en atténuant les effets des extrêmes hydrologiques.

Sur le champ du risque inondation, le mandat a été marqué par un fil rouge déterminant : améliorer la connaissance pour mieux agir. L'inventaire, l'analyse et la compréhension des ouvrages de protection ont constitué une étape essentielle vers une gestion plus fine et plus efficiente de ces systèmes. Cette montée en compétence collective ouvre aujourd'hui la voie à une optimisation de leur exploitation, dans une logique de sécurité renforcée et d'adaptation aux évolutions climatiques.

Enfin, les perspectives engagées en matière de prévision des crues et de réduction de la vulnérabilité témoignent d'une volonté d'anticipation accrue. Mieux prévoir pour mieux protéger, mieux informer pour mieux préparer : ces orientations traduisent l'ambition de passer d'une culture de réaction à une véritable culture du risque partagée.

Ce bilan de mandat met en lumière le chemin parcouru. Il rappelle aussi que les défis à venir appellent à poursuivre, amplifier et innover collectivement. Plus que jamais, la gestion de l'eau exige une approche globale, solidaire et prospective. C'est dans cet esprit que le syndicat entend inscrire son action pour les années à venir, aux côtés des collectivités, des usagers et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Alexandre PUIGNAU, Président du SMIGATA 2020-2026

SOMMAIRE

1 LE CADRE STRATÉGIQUE P. 4

a/ La structure et son périmètre p. 4

b/ La gouvernance – mandat 2020-2026 p. 6

c/ Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute p. 7

2 FINANCES P. 8

a/ Les principaux résultats 2020-2026 p. 8

b/ Les contributions p. 9

c/ En synthèse p. 10

d/ Etat de la dette p. 11

3 LES RÉALISATIONS 2020-2026 P. 12

a/ Principaux PLANS et PROGRAMMES p 12

b/ COMPRENDRE POUR AGIR : les études : 2020-2026 p. 17

ENJEU MILIEUX p. 17
ENJEU QUALITÉ p. 20
ENJEU RISQUES (Prévention des Inondations) p. 20

c/ MAITRISE D'ŒUVRE, préparation opérationnelle des travaux p. 34

d/ LES TRAVAUX : concrétisation des études p. 38

FOCUS SUR LES GROS CHANTIERS DU MANDAT p. 48

e / INFORMATION / SENSIBILISATION p.53

4 PERSPECTIVES P. 59

1 LE CADRE STRATÉGIQUE

a/ La structure et son périmètre

Issu de la transformation du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech (SIGA TECH) par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCLAI/2017362-0006 en date du 28/12/2017, le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA) est composé des 4 EPCI-FP du territoire, à savoir les communautés de communes du Haut Vallespir, du Vallespir, des Aspres et des Albères-Côte Vermeille- Illibéris. Il regroupe géographiquement les 42 communes composant les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères pour une population globale de 91 424 hab. (INSEE 2026).

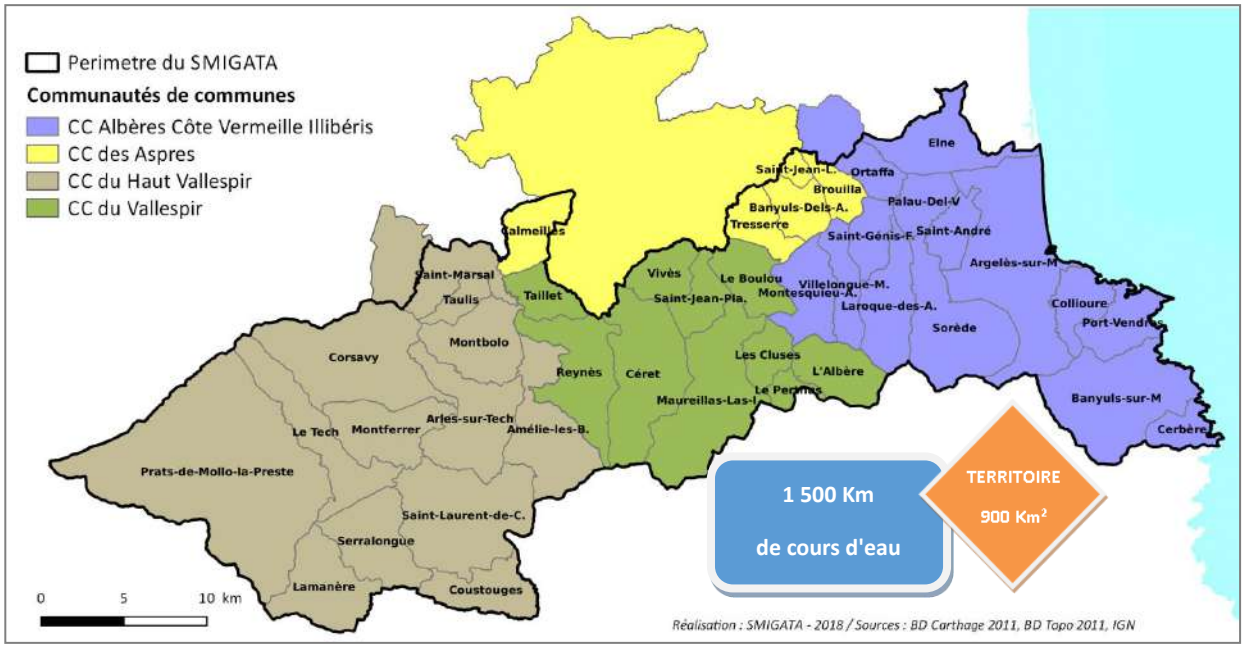

L'objet du Syndicat s'inscrit dans les principes suivants :

- **Restaurer, préserver et valoriser une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille ;**
- **Optimiser la gestion quantitative et qualitative de la ressource ;**
- **Développer une politique de maîtrise du risque d'inondations et de crues torrentielles.**

Point important : le syndicat est en charge, depuis le 1er janvier 2018, de la mise en application la **compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** sur le territoire Tech-Albères.

Celle-ci se définit de la façon suivante :

- **Au titre de l'item 1°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'aménagement des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille ou d'une fraction de ces bassins, en lien avec son objet. Cette mission comprend notamment l'étude et la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement sur des thématiques telles que les zones d'expansion des crues, la restauration de l'espace de mobilité, les études hydrogéomorphologiques.

- **Au titre de l'item 2°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux ou plans d'eau, tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement, à l'exclusion des obligations d'entretien régulier des propriétaires

riverains. Cette mission comprend notamment l'entretien des berges, de la ripisylve et des atterrissements dans le cadre de plans pluriannuels.

- **Au titre de l'item 5°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la défense contre les inondations et contre la mer. Cette mission comprend notamment la définition, la régularisation et la gestion des systèmes d'endiguement. (Cf. NB ci-dessous)

- **Au titre de l'item 8°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. Cette mission comprend notamment les opérations de renaturation et de restauration des cours d'eau et zones humides (actions en faveur de la continuité écologique, le transport sédimentaire, la restauration morphologique et la gestion des zones humides).

NB : A noter que par arrêté préfectoral en date du 26/12/2019, les statuts ont été modifiés afin de restituer la compétence "défense contre la mer" à la communauté de communes ACVI, d'apporter une clarification sur les compétences hors GEMAPI du syndicat (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et préciser les exclusions de compétences et de responsabilités.

Le Syndicat conserve par ailleurs ses missions initiales d'animation et de coordination **au titre de l'item 12°** de l'article L. 211-7 de code de l'environnement et, pour cela, ses moyens d'intervention consisteront comme précédemment en diverses procédures contractuelles à vocation de planification, comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux **(SAGE TECH-ALBERES)**, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), le document d'objectifs **NATURA 2000** "Les rives du Tech", ou plus opérationnelles comme l'accord cadre territorial avec l'Agence de l'Eau ou le renouvellement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations **(PAPI)** …

Il est également en charge de l'élaboration et de la mise en application de **plans de gestion de la végétation riveraine et des sédiments** (SRE) et anime/coordonne la mise en œuvre d'un **PGRE** (Plan de Gestion de la Ressource en Eau).

Le fonctionnement de la structure, tout comme ses interventions, est régi financièrement par un principe de solidarité territoriale. Ainsi, La contribution des membres du syndicat est calculée en fonction des dépenses prévues par le comité syndical lors de chaque exercice budgétaire.

La contribution des membres est composée de deux parts : une contribution solidaire et une contribution territorialisée.

Le montant de la contribution solidaire est égal, d'une part, à l'intégralité des dépenses du syndicat à l'exception des dépenses relevant de l'Item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, et d'autre part, à 20% des dépenses d'investissements (et des charges d'emprunt associées) du syndicat relevant de l'Item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement.

Il convient de mentionner que le montant des dépenses servant à calculer la contribution solidaire est diminué des subventions ou autres recettes perçues par le syndicat. Le montant de la contribution solidaire correspond donc au reste à charge pour le syndicat durant l'exercice budgétaire.

La contribution solidaire est répartie entre les membres du syndicat selon l'unique critère de la population DGF, étant entendu que seules les communes appartenant au bassin versant sont prises en compte pour chacun des membres.

La population DGF à prendre en compte est celle publiée par les services de l'État, l'année N-1.

La contribution territorialisée est assumée par le bénéficiaire des investissements relevant de l'item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement. Le montant de cette contribution correspond à 80% des dépenses d'investissements susmentionnés et charges d'emprunt associées devant être financées par le syndicat déduction faite des subventions ou autres recettes afférentes.
Chaque année et sur la base d'un budget prévisionnel établi par le comité syndical, le montant des contributions est notifié aux membres après délibération du comité syndical.

De façon schématique :

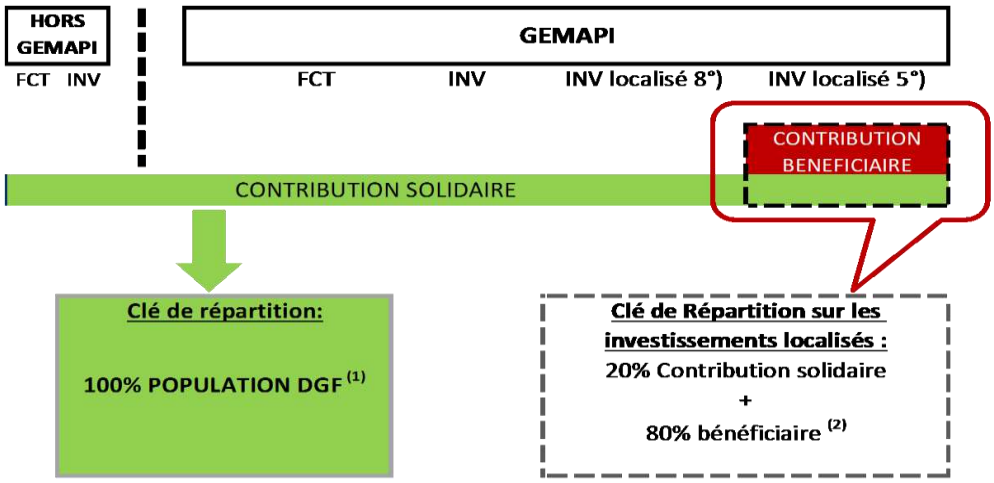

(1) Population DGF de l'année n -1
(2) L'EPCI-FP bénéficaire est celui sur le territoire duquel l'investissement est réalisé

➔ Pour de plus amples informations sur la structure, retrouvez les statuts complets sur notre site internet : www.syndicatdutech.fr

► En complément des instances syndicales, depuis février 2009, une Commission Locale de l'Eau (CLE) pluridisciplinaire et multi partenariale (collectivités, administrations, associations, chambres consulaires et représentants socioprofessionnels…) assiste le processus décisionnel et développe une concertation accrue avec l'ensemble des acteurs du territoire et usagers de l'Eau.

b/ La gouvernance – mandat 2020-2026

Le Président de la structure est un élu du territoire : Monsieur Alexandre PUIGNAU, Maire de Les Cluses, Délégué de la Communauté de Communes du Vallespir.

Il est accompagné dans ses fonctions par un comité syndical composé de 63 délégués titulaires (dont a minima 1 délégué titulaire par commune) et 63 délégués suppléants (dont a minima 1 délégué suppléant par commune) répartis entre les quatre établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la manière suivante :

EPCI-FP	Nombre de délégués Titulaires	Nombre de délégués Suppléants
CC du Haut Vallespir	16	16
CC du Vallespir	14	14
CC des Aspres	6	6
CC des Albères - Côte Vermeille - Illibéris	27	27

Un bureau avec 4 vice-présidents (1 par EPCI) est également élu.

Ci-dessus le Bureau 2020-2026:
de gauche à droite :
- **Laurent BERNARDY**, Maire de Banyuls dels Aspres, Vice Président pour la CC des Aspres
- **Claude FERRER**, Maire de Prats de Mollo, Vice Président pour la CC Haut Vallespir
- **Alexandre PUIGNAU**, Maire de Les Cluses, Président
- **Antoine PARRA**, Maire d'Argelès sur Mer, Vice Président pour le CCACVI
- **Jacques ARNAUDIÈS**, Maire de Vivès, Vice Président pour la CC Vallespir

c/ Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute

Direction :
Isabelle FARRES – 06.47.25.03.09
– direction@syndicatdutech.fr

Gestion comptable et Ressources Humaines
Cathy SZAJEK – admi@syndicatdutech.fr
Emma GROOTENBOER – contact@syndicatdutech.fr

SAGE
Julien LE GUERN – sage@syndicatdutech.fr

RISQUES / PAPI
Nicolas DELAMON – risques@syndicatdutech.fr

GESTION QUANTITATIVE / PGRE
Marine DEVICQUE – ressources@syndicatdutech.fr

MILIEUX
David THOMAS – technique@syndicatdutech.fr
Chloé LECOQ – rivieres@syndicatdutech.fr

►Standard structure : 04.68.87.08.78

2 FINANCES

a/ Les principaux résultats 2020-2026

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	787 715,19	828 088,95	739 287,02	979 533,52	1 152 450,64	1 210 382,46
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	779 936,53	915 945,07	1 244 087,50	1 458 434,72	1 561 689,09	1 810 015,89
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 350 830,08	791 054,71	2 118 216,13	2 866 442,17	4 347 258,61	1 707 507,48
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 375 409,36	1 062 191,72	2 032 634,88	2 690 549,25	3 864 529,60	2 162 991,09

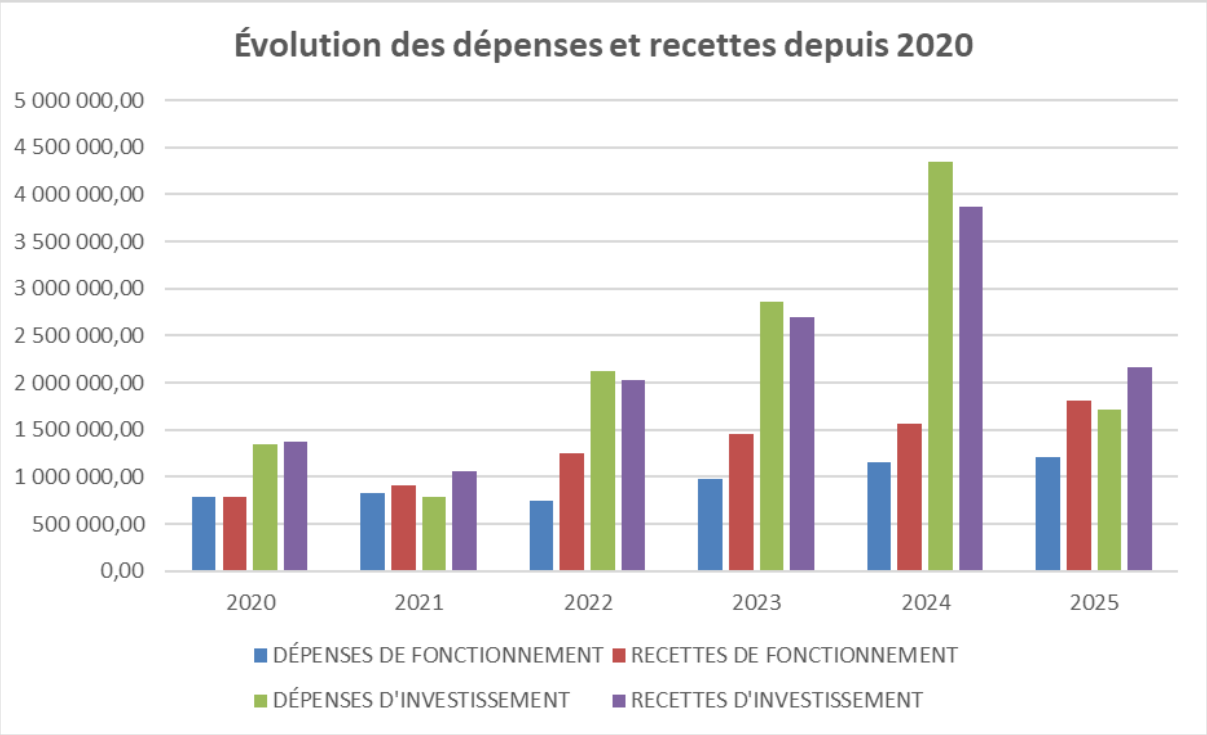

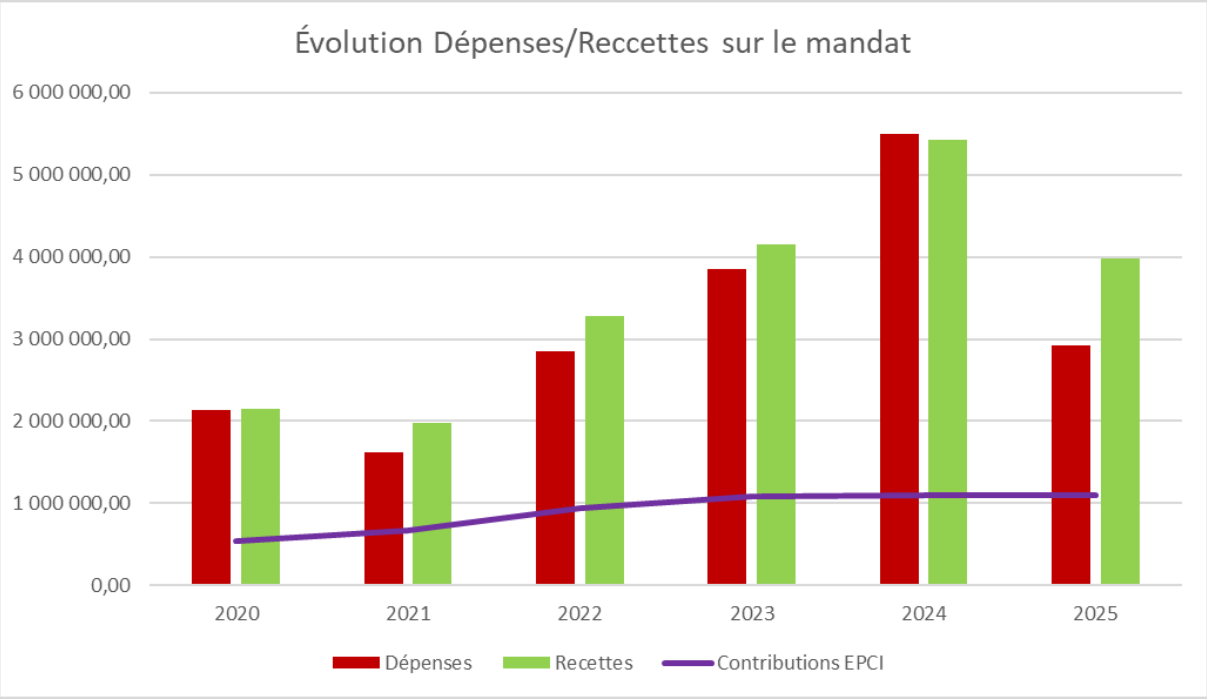

b/ Les contributions

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CC du Vallespir	106 452 €	114 159 €	164 524 €	164 438 €	164 390 €	192 121,88 €	209 826 €
CC des Aspres	25 999 €	28 149 €	41 346 €	19 865 €	25 307 €	46 607,62 €	46 793 €
CC du Haut Vallespir	68 436 €	73 278 €	116 249 €	116 122 €	117 876 €	132 911,60 €	145 862 €
CCACVI	336 170 €	455 414 €	621 239 €	781 983 €	792 599 €	729 902,44 €	703 985 €
total .	537 057,00 €	671 000,00 €	943 357,84 €	1 082 407,93 €	1 100 171,54 €	1 101 543,54 €	1 106 467 €

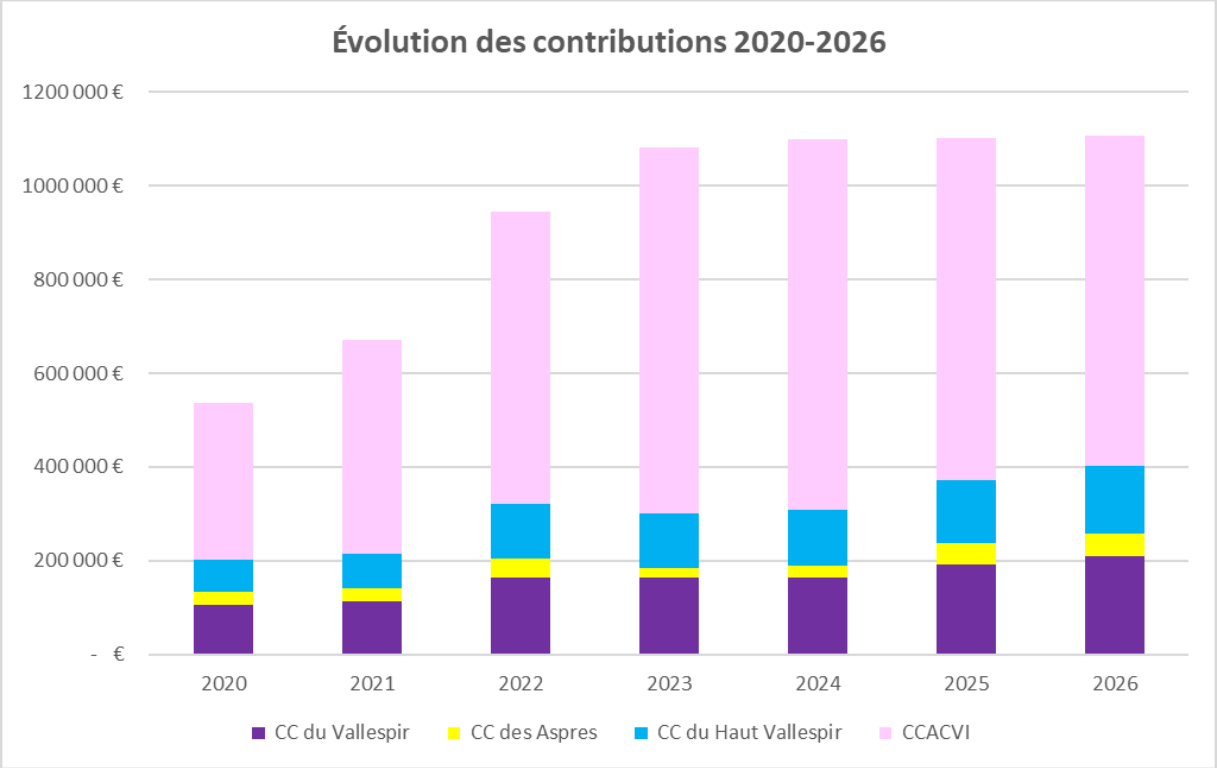

Base études et travaux (hors 204, 011, 012, opérations ordre)				
	CCHV	CCV	CCA	CCACVI
RÉALISÉ	1 800 407,03 €	1 854 887,06 €	349 605,62 €	8 225 784,92 €
CONTRIBUÉ	624 873,03 €	906 083,69 €	187 272,68 €	3 717 308,45 €

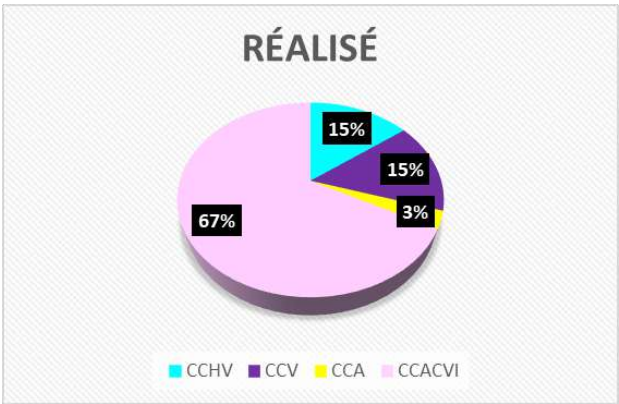

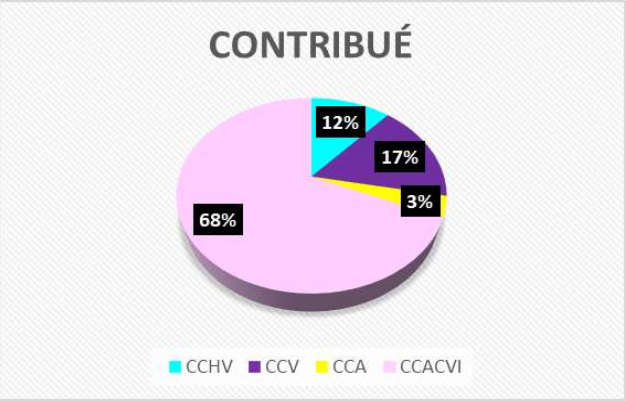

c/ En synthèse

année	FCT D n	FCT R n	INV D n	INV R n (incluant capitalisat° 1068)	TOTAL D n	TOTAL R n	CONTRIB EPCI	% CONTRIB /réalisé	pour 1€ investi / € obtenu	Charges à caractère général (011)	Charges à caractère général hors prog (011)	% 011-progs / FCT global	Prog Entretien cours d'eau + autres progr	Charges de personnel (012)	SUBV 012	%subv/012	RESTE A CHARGE 012	% reste 012/FCT Global	% reste 012/D Global	Charges de gestion courante (65)
2020	787 715,19	779 936,53	1 350 830,08	1 375 408,36	2 138 545,27	2 155 345,89	537 157,00	25,11	3,98	413 510,52	50 204,44	6,37	383 306,08	277 868,35	124 599,00	44,84	153 269,35	19,46	7,17	25 432,52
2021	828 088,95	915 945,07	791 054,71	1 052 191,72	1 619 143,66	1 973 136,79	671 000,00	41,44	2,41	406 708,86	56 908,42	6,87	349 800,24	287 076,70	151 928,79	52,92	135 147,91	16,32	8,35	26 677,26
2022	739 287,02	1 244 087,50	2 118 216,13	2 032 634,88	2 857 503,15	3 276 722,38	943 357,84	33,01	3,03	310 032,47	70 652,11	9,56	239 380,36	307 465,03	142 830,12	46,46	164 574,91	22,26	5,76	27 146,85
2023	979 533,52	1 458 434,72	2 866 442,17	2 690 549,25	3 845 975,69	4 149 983,97	1 082 407,53	28,14	3,55	317 053,63	43 734,25	4,46	273 319,38	320 172,38	202 149,37	63,14	118 024,01	12,05	3,07	27 811,70
2024	1 152 450,64	1 561 889,19	4 347 259,61	3 884 529,60	5 499 709,25	5 426 218,69	1 100 171,54	20,00	5,00	284 039,39	47 480,29	4,12	236 559,60	375 645,07	190 291,51	50,66	185 353,56	16,08	3,37	30 252,00
2025	1 210 382,46	1 810 015,89	1 707 507,43	2 162 991,09	2 917 889,94	3 973 006,98	1 191 543,54	37,75	2,65	256 096,56	45 014,87	3,72	211 081,69	430 394,26	154 933,83	36,00	275 460,43	22,76	9,44	28 193,21
Bilan MANDAT	5 697 457,78	7 770 108,80	13 181 309,18	13 188 305,90	18 878 768,96	20 953 414,70	5 435 537,85	30,91	3,44	1 987 441,73	313 994,38	5,85	1 673 447,35	1 998 561,79	966 731,62	49,00	1 031 830,17	18,15	6,19	165 513,54

D'un point de vue financier :

Près de 19M€ investis durant le mandat (fonctionnement structure, études, travaux et animation territoriale…), soit en moyenne 3,15M€ par an.

Des recettes à hauteur de 15M€ (participations des EPCI déduites) ont été mobilisées soit près de 80%.

Des contributions du territoire d'un montant global de 5,43M€ soit 30% du réalisé.

Pour 1 euro investi sur le territoire, l'ingénierie de la structure a permis de mobiliser près de 3,5€ en moyenne sur 6 ans.

Le fonctionnement structure représente moins de 30% des dépenses globales.

Au sein du fonctionnement, 30% des dépenses relèvent de programmes opérationnels (entretien cours d'eau - 615232, études - 617, honoraires - 6226…)

Les charges à caractère général (011) hors programmes représentent en moyenne moins de 6% du fonctionnement global sur le mandat.

Les charges de personnel (012), subventionnées en moyenne à 49%, ne représentent subventions déduites que 18,15% des dépenses globales de fonctionnement et 6,19% des dépenses globales du mandat.

D'un point de vue technique :

Des cycles études/travaux induisent des fluctuations dans les investissements en fonction des années et de l'aboutissement opérationnel des études.

Les années 2020-2022 ont vu la réalisation de la requalification du passage à gué d'Ortaffa (1,1M€) et les phases de maîtrise d'œuvre pour les autres gros chantiers à venir.

Les années 2023-2024 ont été marquées en investissement par la réalisation des travaux de restauration de la Baillaury à Banyuls sur Mer (1M€) et du Tanyari à Palau del Vidre (3,6M€).

2025 a été dédiée aux opérations de continuité écologique avec les travaux sur le passage à gué de Prats de Mollo et la préparation de ceux sur La Rome (Les Cluses et Maureillas).

Trois maîtrises d'œuvres lancées pour la requalification de la passe à poissons à Le Boulou, la reprise d'ouvrages de correction torrentielle sur le Riuferrer à Arles sur Tech et la lutte contre les inondations du hameau de Las Illas.

Enfin, en 2025, la poursuite des études préalables à la restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière à Villeongue dels Monts (ZH, ZEC, soutien étiage, recharge des nappes et stockage).

Toutes ces opérations feront l'objet de travaux sur le prochain mandat dans la continuité de la montée en puissance de la structure dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Durant tout le mandat 2020-2026, un fil rouge a consisté en un travail approfondi sur les ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations présents sur le territoire et à la mise en œuvre d'opérations d'instrumentation en vue de la prévision des crues (ex: Cerbère) et la réduction de la vulnérabilité du bâti et des activités en zone inondable.

d/ Etat de la dette

Pour rappel, nous avons débloqué 2 emprunts en 2024 pour un montant global de 800 000 € répartis sur deux projets ❶ Restauration écologique de la Baillaury à Banyuls sur Mer pour 300 000€ et ❷ Protection contre les inondations et Restauration du Tanyari à Palau del Vidre pour 500 000€.
Pour rappel, ces deux emprunts ont été contractés pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 2.65%.

Date : 04/11/2025 9:54

Endettement pluriannuel

SIV - SMIGATA

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2026 au 31/12/2026 - Avec prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	71 176.67 €	17 843.35 €	53 333.32 €	0.00 €	0.00 €	693 333.36 €

3 LES RÉALISATIONS 2020-2026

a/ Principaux plans et programmes

- **SAGE 2018-2026**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Tech-Albères est un document de planification élaboré par la commission locale de l'eau (CLE) et approuvé par le Préfet en 2017. Il traite de toutes les thématiques de l'eau :

- Équilibre quantitatif pour satisfaire les usages et les milieux
- Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Prévention des inondations
- Gouvernance

Les plans et schémas d'urbanisme et d'aménagement du territoire ainsi que les décisions de l'administration sur les projets et travaux liés à l'eau (rejets, prélèvements, travaux en rivière,…) doivent être compatibles avec les 70 dispositions du SAGE et être conformes à ses 2 règles. Des avis consultatifs de la CLE sont ainsi régulièrement demandés par l'Etat sur des projets. Entre 2020 et 2026, 99 avis de la CLE ont été émis, principalement sur des régularisations de prélèvements et des projets de lotissements ou zones d'activités. Le Syndicat du Tech, structure porteuse du SAGE et différents maîtres d'ouvrage sont également chargés de réaliser les actions planifiées collectivement par la CLE dans le SAGE afin d'atteindre les objectifs fixés : études, travaux, communication, organisation, réglementation, urbanisme, connaissance, … Au 30/04/2026, 63% des mesures du SAGE sont en cours en continu ou terminées. Il s'agit principalement des mesures prioritaires identifiées sur les enjeux Quantité et Milieux.

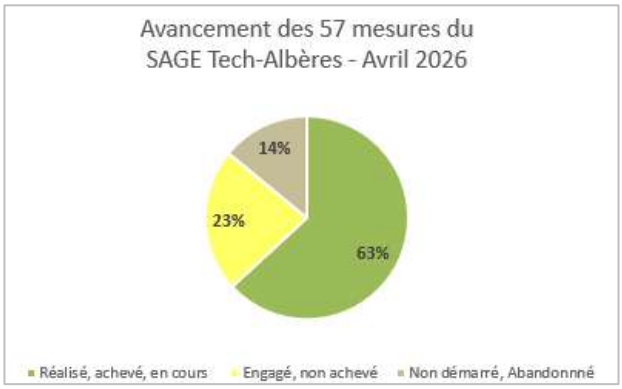

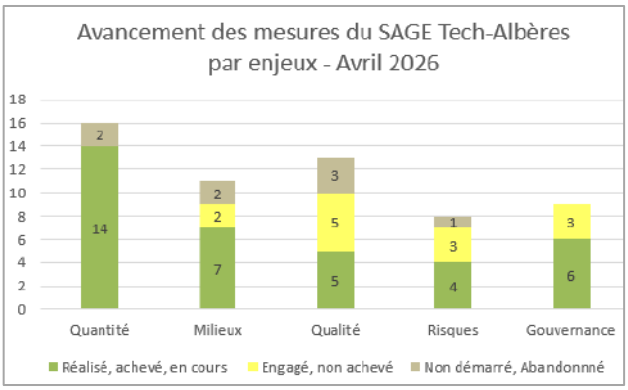

<u>Perspectives :</u> si le premier SAGE 2018-2026 a été consensuel et conçu avec une ambition relativement limitée, une révision va être engagée dès 2026 afin d'obtenir un document plus exigeant et plus prescriptif pour la période 2028-2033. L'ensemble des données acquises depuis 2017 seront intégrées afin d'avoir des règles et dispositions encore plus précises et plus adaptées aux enjeux locaux. Les objectifs seront notamment dimensionnés en tenant compte des résultats d'Eau'rizon 2070 pour l'adaptation au changement climatique (Cf p.14)

- **PGRE 2018-2025**

Initié par un travail au sein de la structure en 2013, le **Plan de Gestion de la Ressource en Eau** (PGRE) Tech-Albères a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 28 mai 2018 à l'unanimité. Il vise le retour à l'équilibre quantitatif du Tech grâce principalement à des mesures permettant de réaliser des économies d'eau (objectif 19,5 Mm3), de mieux connaître la ressource et les besoins ainsi que de mieux gérer collectivement les étiages et sécheresses en associant l'ensemble des représentants des usagers du bassin versant. En voici les principaux résultats au 30 mars 2026 :

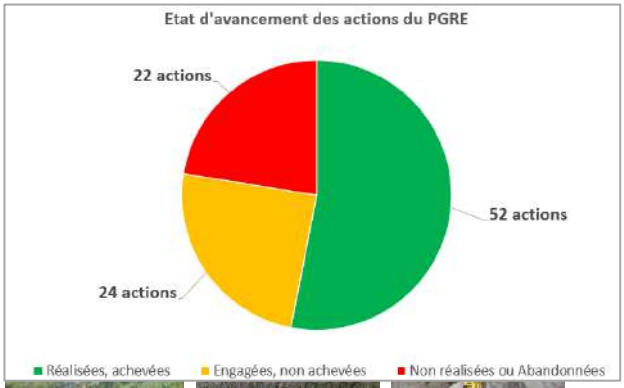

- **24 maîtres d'ouvrages pour 98 actions (dont 74 actions qui concernent les canaux d'irrigation)**
- **78 % des actions engagées**
- **43 M € investis dont 4 M € hors AEP et REUT**
- **17 M m3 économisés (hors tours d'eau volontaires)**
- **2,53 € / m3 économisé dont 0,27 € / m3 hors AEP et REUT**
- **52 % de subventions mobilisés dont 53 % hors AEP et REUT (exprimés sur la base du coût TTC des actions)**

Le PGRE est entré en phase de bilan – évaluation en 2025 afin d'analyser les résultats du programme, les réussites et les freins. Le bilan est établi en interne et l'évaluation via un prestataire (budget de 50 000 € TTC). Cela permettra d'avoir une base de travail pour élaborer le futur projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE) qui devra aussi intégrer une vision prospective de la ressource tenant compte du changement climatique et des usages (Cf projet Eau'rizon 2070 page suivante).

Afin de coordonner la gestion des périodes de basses eaux, le Syndicat du Tech anime le groupe de gestion d'étiage du Tech qui regroupe tous les préleveurs et partenaires du PGRE afin de prendre des décisions (mesures de gestion, restrictions volontaires, tours d'eau et planning, communication, partage d'informations…). Afin d'aider à la décision, des jaugeages sont réalisés par le Syndicat pour mesurer les débits des cours d'eau et des analyses de la qualité de l'eau (cyanobactéries) sont faites en cas de doute. Un bulletin hydrologique est ensuite diffusé au groupe de manière hebdomadaire en période de tension pour faire état de la situation.

Perspectives : **Si le PGRE 2018-2025 a permis de réaliser d'importantes économies d'eau et d'améliorer la connaissance, le Tech reste encore en déficit quantitatif. C'est pourquoi afin de poursuivre tout en apportant une vision prospective à plus long terme et en explorant d'autres pistes (solutions fondées sur la nature, hydrologie régénérative, ressources alternatives, adaptation des pratiques,…), le Syndicat va s'attacher dès 2026 à l'élaboration du PTGE 2027-2032 sur les bases d'Eau'rizon 2070 et du bilan/évaluation du PGRE.**

- **Eau'rizon 2070**

État d'avancement : attribué en 2023 / fini en 2026
Montant de l'opération : 234 245,00 € HT
Financements : Agence de l'Eau (70%), Région (10%) – Autof (5 x 4%)
Prestataire : Bureaux d'études SUEZ CONSULTING / ETHICS
Document cadre : SDAGE Rhône Méditerranée, Plan Eau national

Le Syndicat du Tech avec l'Agly, la Têt, le Sègre et le Réart ont lancé le **projet Eau'rizon 2070** en 2023 pour des solutions d'adaptation au changement climatique. Si de nombreuses actions ont été mises en œuvre depuis 2013 avec d'importants progrès dans la gestion de la ressource en eau, notamment dans le cadre des PGRE, les sécheresses 2022-2023-2024 montrent que cela ne suffit pas.

La première phase d'état des lieux du climat, des ressources, des usages, des milieux et des inondations a été rendu en 2024. Une première vague d'ateliers de concertation a été réalisée sur chacun des bassins versants en associant de nombreux acteurs (élus, usagers, associations, acteurs économiques,…). Le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique a été présenté en 2025 dans une seconde vague d'ateliers de concertation.

En 2026, le projet Eau'rizon 2070 s'est achevé avec le rendu d'une stratégie globale d'adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique sur les 5 territoires ainsi que des plans d'actions personnalisés à chaque bassin versant. Ils serviront de base à l'élaboration des futurs PTGE.

Atelier participatif / concertation

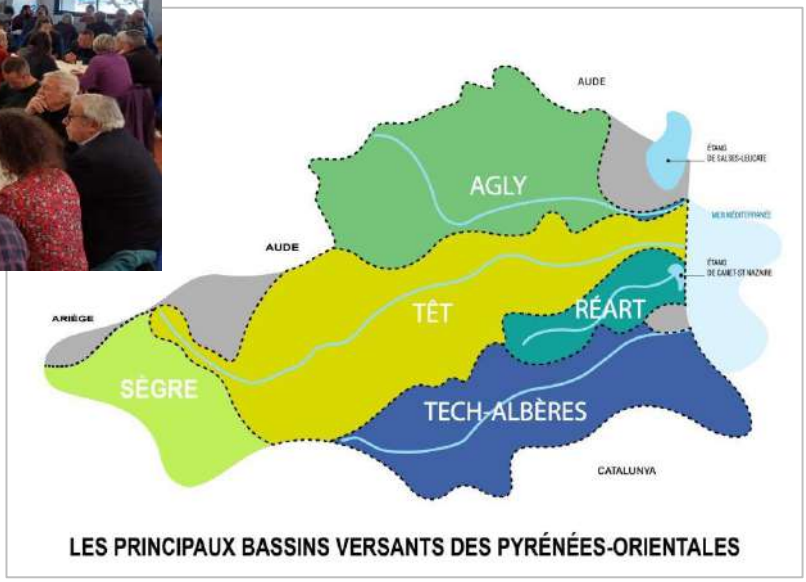

<u>Perspectives :</u> Le projet commun aux 5 structures de bassins est désormais clôt et il est aujourd'hui nécessaire de redescendre à l'échelle de chaque vallée afin de décliner les suites à donner. Les structures de bassins vont chacune organiser une troisième vague d'ateliers de concertation sur leur territoire pour présenter les résultats d'Eau'rizon 2070 et entamer les travaux d'élaboration de chaque PTGE. Eau'rizon 2070 sera également utile pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE et du PAPI ainsi que dans d'autres plans et programmes comme les SCOT, PLU(i), PCAET,…

- **PEP AU PAPI TECH-ALBÈRES 2021-2026**

Programme d'études préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), approuvé par le Préfet en août 2021

Avec **38 fiches actions**, ce programme opérationnel d'un montant de 2,35 M€ TTC sur une durée de 5 ans (3 ans + prorogation de 2 ans) a pour ambition de **développer des opérations pour se préparer aux risques**, mieux gérer les situations de crise, réduire la vulnérabilité des personnes et des biens et gérer les digues. L'ensemble des actions inscrites au PAPI pourront prétendre à des subventions jusqu'à 80%. Le dépôt du dossier "PAPI" devrait avoir lieu fin 2026. La réalisation de ce programme opérationnel couvrira la période 2027-2033. Les actions seront priorisées autour des aspects prévision/alerte, gestion de crise et réduction de la vulnérabilité.

Approuvé en août 2021 par le Préfet des Pyrénées-Orientales, le PEP constitue la déclinaison opérationnelle du SAGE Tech-Albères et de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondations (SLGRI) des bassins versants du Tech et de la côte rocheuse. Il vise à répondre aux 5 grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

Il comprend 38 fiches-actions réparties selon les sept axes de la prévention des inondations définis par le cahier des charges PAPI 3. L'animation du projet a été classée au sein d'un axe supplémentaire qui lui est dédié.

Les grands axes du programme :

- Axe 0 : l'animation du PAPI (4 actions)
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (8 actions)
- Axe 2 : la surveillance, prévision des crues et des inondations (4 actions)
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise (3 actions)
- Axe 4 : la prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme (3 actions)
- Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (3 actions)
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements (5 actions)
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydraulique (8 actions)

La réalisation de ce programme initialement prévue sur 3 ans, a été prorogée de deux ans jusqu'à fin 2026, elle représente un montant total de 2,35 M€ TTC. Le SMIGATA est maître d'ouvrage de 37 actions (soit près de 90 % du programme). Au 31/12/2025, 16 opérations étaient terminées, 14 en cours et 1 en émergence.

Les réalisations par axe et les partenariats financiers

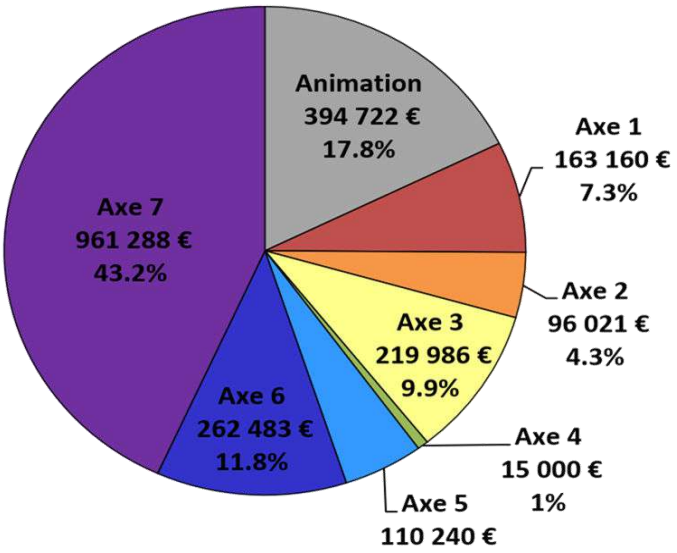

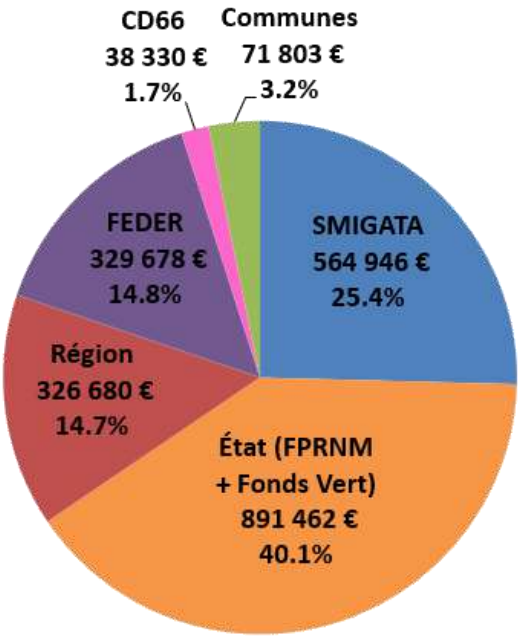

Le Tech en crue à Brouilla

Exemples d'ouvrages de protection contre les inondations

b/ COMPRENDRE POUR AGIR : les études : 2020-2026

ENJEU MILIEUX

- **Étude du transport solide des fleuves côtiers des Albères**

État d'avancement : attribué en 2018 / fini en 2020
Montant de l'opération : 98 450 € TTC
Financements : Agence de l'Eau (50%), Département (20%), Région Occitanie (10%)
Prestataire : Bureaux d'études GEOPEKA / PURE ENVIRONNEMENT / OPALE
Document cadre : SDAGE RMC, SAGE Tech-Albères

La première étape de cette étude a été de caractériser le transport solide (transit des sédiments) des fleuves côtiers des Albères : Riberette, Massane, Ravaner, Douy, Cosprons, Val de Pintes, Riberal, Baillaury et Val Marie. Un diagnostic de ces petits fleuves a ensuite été réalisé afin d'identifier les désordres et possibilités d'optimisation de leur fonctionnement. Un programme d'actions a été réalisé pour restaurer ces cours d'eau au travers de différentes propositions d'interventions :

- Lutte contre l'incision / érosion dans les secteurs à enjeux
- Restauration de la continuité écologique, notamment sédimentaire
- Protection des enjeux (bâtis, réseaux, voiries,…)
- Suppression ou aménagement d'ouvrages perturbant le transit sédimentaire

<u>Perspectives :</u> poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion pour réaliser les travaux de restauration des fleuves côtiers des Albères comme préconisé dans l'étude.

- **Plan de gestion stratégique des zones humides**

État d'avancement : attribué en 2020 / fini en 2021
Montant de l'opération : 81 958,00 € TTC
Financements : Agence de l'Eau (70%), Région Occitanie (10%)
Prestataire : Bureau d'études NYMPHALIS
Document cadre : SDAGE RMC, SAGE Tech-Albères

Le plan de gestion stratégique des zones humides du Syndicat du Tech a permis d'identifier les priorités pour agir en faveur de ces espaces naturels. Après un inventaire avec des outils géomatiques, plus de 5000 ha de zones humides potentielles ont été répertoriés. Des visites de terrain sur les sites prioritaires ont permis d'affiner la description de leurs fonctions et des menaces qui pèsent sur elles. En particulier, 23 sites remarquables de la vallée sont visés pour réaliser des opérations de restauration

qui permettront d'optimiser leurs fonctions de régulation des eaux, d'épuration et d'accueil de la biodiversité.

Plus largement, le plan de gestion est le fruit de la volonté des élus et des acteurs locaux de disposer d'un outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire et mieux concilier usages de l'homme et bon fonctionnement des milieux aquatiques. Aujourd'hui, ce document est à la disposition des collectivités locales mais aussi des usagers de l'eau et des associations pour partager une connaissance et un projet de territoire sur ces espaces si importants pour tous que constituent les zones humides.

<u>Perspectives :</u> mise en œuvre du plan de gestion stratégique pour réaliser les travaux de restauration de zones humides comme préconisé dans l'étude. Intégration du zonage des zones humides lors de la révision du SAGE en y associant un règlement afin de lui conférer une portée réglementaire.

- **Étude de détermination de l'espace de bon fonctionnement du Tech et des zones d'expansion de crues**

État d'avancement : attribué en 2019 / fini 2022
Montant de l'opération : 126 930,00 € TTC
Financements : Agence de l'Eau (50%), FEDER (30%)
Prestataire : Bureaux d'études GEOPEKA / PURE ENVIRONNEMENT / OPALE
Document cadre : SDAGE RMC, SAGE Tech-Albères

À partir du croisement de données cartographiques, l'étude a permis d'identifier l'espace de bon fonctionnement du Tech (EBF), de ses affluents et des fleuves côtiers des Albères. L'EBF correspond à l'espace autour des cours d'eau dans lequel les dynamiques hydrauliques, morphologiques et écologiques s'expriment. L'étude a également permis d'identifier deux zones d'expansion des crues à optimiser.

Les résultats sont une cartographie de l'espace de bon fonctionnement et des usages présents, des principes de gestion selon des zonages emboîtés pour préserver l'EBF, le restaurer ou bien adapter ou délocaliser les usages. L'étude a aussi permis l'élaboration d'une ébauche d'une stratégie foncière ainsi que des fiches actions au stade esquisse (ESQ) pour 28 sites prioritaires afin d'établir un programme opérationnel.

<u>Perspectives :</u> mise en œuvre du programme opérationnel au travers de la reprise des fiches actions, développer une stratégie foncière pour préserver / gérer l'EBF et intégrer le zonage lors de la révision du SAGE en y associant un règlement afin de lui conférer une portée réglementaire.

- **Étude pour la restauration de la continuité écologique de la Massane**

État d'avancement : attribué en mars 2020 / fini en mars 2025
Montant de l'opération : 70 971,79 € TTC
Financements : Agence de l'Eau (50%), Département (20%)
Prestataire : Bureaux d'études PURE ENVIRONNEMENT / OPALE
Document cadre : SAGE Tech-Albères, PLAGEPOMI

La Massane est un fleuve côtier méditerranéen situé sur la commune d'Argelès sur Mer qui fait l'objet d'un classement au titre de la continuité écologique en raison de la présence de l'Anguille européenne, poisson migrateur. C'est pourquoi, afin d'aider les propriétaires des ouvrages présents sur la Massane à se conformer avec l'objectif réglementaire de restauration de la continuité écologique tout en tenant compte des usages, le Syndicat du Tech a lancé en 2020 une étude globale à l'échelle de l'ensemble de la Massane.

La prestation a permis le diagnostic de 15 ouvrages présents sur la Massane (5 passages à gué, 1 cuvelage, 2 radiers, 7 seuils), d'élaborer deux scénarios d'aménagement pour chaque ouvrage qui ont été présentés aux propriétaires (Commune Argelès, CC ACVI, privés). Une priorisation a ensuite permis de mener des analyses géotechniques pour le scénario choisi sur 5 ouvrages qui ont fait l'objet des études AVP, PRO et dossiers réglementaires (3 passages à gués et 2 coffrages de canalisations eaux usées). Le COPIL a validé en mars 2025 la fin de l'étude. Le Syndicat s'est positionné en tant que maître d'ouvrage sur les 4 ouvrages publics pour la réalisation des travaux avec un engagement des partenaires financiers à hauteur de 80%.

<u>Perspectives :</u> réalisation des travaux d'aval en amont avec un projet par an sur 4 ans :

- **2 coffrages de canalisations (« Lamon ») pour l'automne 2026 d'un montant de 164 225,00 € HT**
- **Le passage à gué rue du 14 juillet pour l'automne 2027 d'un montant de 405 140,00 € HT**
- **Le passage à gué rue des Merles pour l'automne 2028 d'un montant de 130 750,00 € HT**
- **Le passage à gué du Rancho pour l'automne 2029 (sous réserve car privé) d'un montant de 150 705,00 € HT**

ENJEU QUALITÉ

- **Flux admissibles**

État d'avancement : stage de 6 mois de master réalisé en 2025 (Emma Blériot)
Document cadre : SDAGE RMC, SAGE Tech-Albères

Ce stage a permis d'engager une démarche sur les « flux admissibles », notion qui correspond à évaluer la quantité de polluants organiques qu'est capable de « digérer » un cours d'eau. Le stage s'est focalisé sur les secteurs à plus forts enjeux en matière d'eutrophisation (développement d'algues) que sont le Tech d'Arles sur Tech à la mer et la Riberette. Un calcul des flux sortants des stations d'épuration comparé aux limites de bon état des cours d'eau a permis d'identifier les stations d'épuration prioritaires pour abattre davantage l'azote et le phosphore. Des suivis de la qualité de l'eau ont également été réalisés ainsi que l'évaluation des capacités autoépuratoires du Tech et de la Riberette. Un plan d'actions est proposé pour suivre la qualité de l'eau, renforcer certains traitements des STEP, étudier davantage les apports en nutriments, améliorer l'autoépuration, …

<u>Perspectives :</u> développer un suivi annuel de la qualité de l'eau (en préparation pour 2027), poursuivre les investigations concernant les flux admissibles, travailler avec les gestionnaires de STEP et le SATESE pour optimiser les traitements sur les sites à enjeux, poursuivre la restauration des cours d'eau pour améliorer l'autoépuration, développer des projets de recherche sur les apports diffus et sur l'autoépuration.

ENJEU RISQUES (Prévention des Inondations)

- **Étude des ouvrages de protection et du fonctionnement hydraulique de la Massane et de ses principaux affluents**

Cette étude, confiée à Hydratec-Setec et Opale Ingénierie, visait à analyser le fonctionnement en crue de la Massane (et de ses affluents) ainsi qu'à inventorier et à caractériser les linéaires prioritaires d'ouvrages de protection contre les inondations en vue de la définition d'éventuels systèmes d'endiguement.

Le recensement exhaustif des ouvrages présents dans la zone urbaine d'Argelès-sur-Mer et la conception d'un modèle hydraulique ont permis d'étudier le rôle de protection joué par ces ouvrages. Une dizaine de secteurs semblant potentiellement correspondre à des systèmes d'endiguement (en l'état actuel) ont été analysés. Parmi eux, quatre ont été retenus par le bureau d'études agrée qui préconise leur classement en tant que système d'endiguement sous réserve que la résistance des ouvrages (non étudiée dans le cadre de cette opération) le permette. Suite à cette étude, des

diagnostics géotechniques des ouvrages retenus doivent être programmés afin de s'assurer de leur capacité à résister aux sollicitations hydrauliques et de permettre la réalisation d'une étude de dangers (en préalable au dépôt d'une demande d'autorisation de classement en tant que système d'endiguement). Plusieurs préconisations de travaux de confortement à envisager en amont du dépôt de la demande d'autorisation ont également été formulées.

Cette opération, d'un montant de 128 814 € TTC, a bénéficié du soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER – 60%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre septembre 2021 et janvier 2023.

Exemples d'ouvrages étudiés dans le cadre de cette opération

<u>Perspectives :</u>
- Réaliser une étude de la stabilité des ouvrages constitutifs de 2 potentiels systèmes d'endiguement sur la Massane (cf. page 32).
- Réaliser une étude de la stabilité des ouvrages constitutifs d'un potentiel système d'endiguement sur l'agulla d'en Salleres.
- Réaliser une étude de dangers de la digue du Bois fleuri.

- **Étude hydraulique du bassin versant de la Riberette :**
  risque d'inondation, ouvrages de protection et problématique d'érosion

Cette étude, confiée à Hydratec Stec et Opale Ingénierie, visait à analyser le fonctionnement hydraulique en crue de la Riberette et de ses principaux affluents (la Noguera et le Miloussa). Elle a permis de modéliser les débordements qui peuvent se produire dans les traversées urbaines de Sorède et de Saint-André ainsi que sur la commune d'Argelès-sur-Mer (à l'aval de la RD 914), où de nombreux enjeux sont concentrés. Une analyse hydraulique approfondie associée à un diagnostic visuel des ouvrages identifiés comme potentiels systèmes d'endiguement a permis de se positionner sur le devenir de ces ouvrages.

La modélisation hydraulique réalisée a permis de mettre en évidence que les ouvrages/merlons présents sur ce bassin versant n'ont quasiment aucune utilité en matière de protection contre les inondations et que les conforter ne permettrait pas d'améliorer la situation. Au vu des conclusions exposées et des matériaux constitutifs des ouvrages investigués (essentiellement sableux), il a été convenu que ceux-ci ne donneraient pas lieu à un classement en tant que "système d'endiguement".

Un scénario d'élargissement du lit de la Riberette aval a également été modélisé. Les résultats du modèle hydraulique montrent que le scénario étudié n'est pas pertinent du point de vue de la diminution de la vulnérabilité du secteur aval de la Riberette.

L'étude visait également à identifier les principaux secteurs soumis à l'érosion, à en déterminer les causes et à définir des solutions de gestion. Sept linéaires d'érosion en extrados de méandre ont ainsi été mis en évidence et analysés sur la Riberette entre Sorède et Saint-André. Des propositions d'aménagement ont été formulées afin de limiter les processus de divagation latérale constatés.

Cette opération, d'un montant de 91 968 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier – 50%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre avril 2022 et décembre 2023.

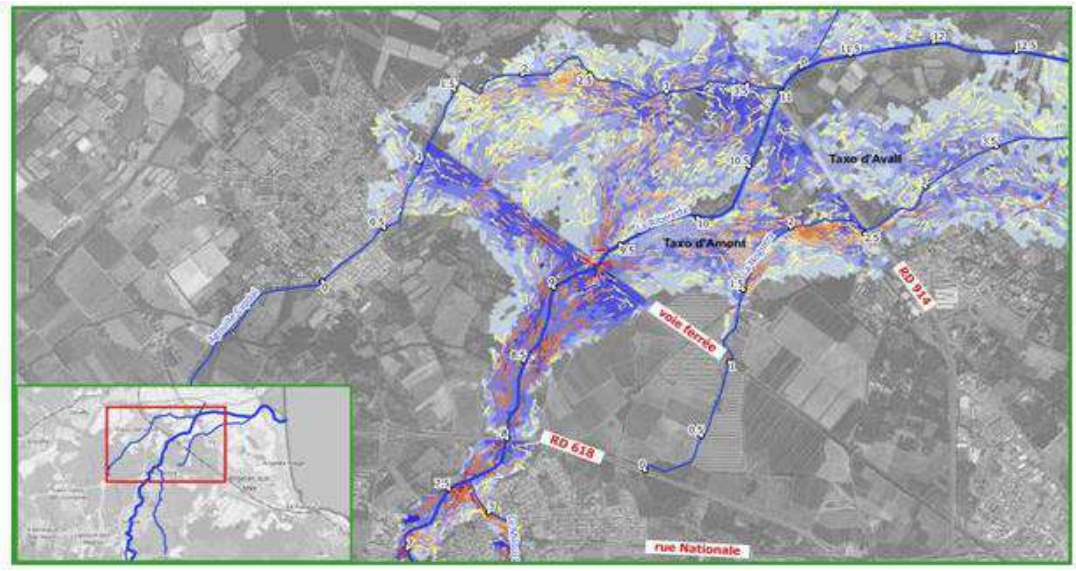

Exemples de cartographie des hauteurs d'eau et des vitesses produite dans le cadre de cette opération

<u>Perspectives :</u>
- Ne pas demander le classement des ouvrages de protection en tant que système d'endiguement.

- **Inventaire et caractérisation des linéaires d'ouvrages de protection contre les inondations en vue de définir des systèmes d'endiguement sur le territoire Tech-Albères**

Cette étude, confiée à Hydratec Secte et Opale Ingénierie, visait à inventorier l'ensemble des ouvrages situés sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères jouant un rôle dans la protection vis-à-vis des inondations. Cette opération n'a pas traité les linéaires d'ouvrages présents dans les traversées urbaines d'Argelès-sur-Mer, Banyuls-sur-Mer et Cerbère, étant donné qu'ils ont fait l'objet d'études spécifiques. Parmi les très nombreux ouvrages concernés, certains ont été diagnostiqués plus précisément afin de déterminer s'il convenait de les faire classer en tant que système d'endiguement ou non.

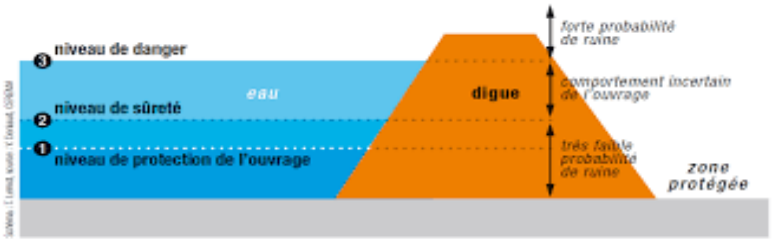

❶❷❸ Données techniques issues de l'Étude de dangers. Le niveau de protection de l'ouvrage ne peut pas être supérieur au niveau de sûreté.

Le travail mené dans le cadre de cette opération a permis de sélectionner cinq potentiels systèmes d'endiguement. Fin 2022, le bureau d'études a finalement préconisé de ne pas faire classer quatre d'entre eux. Le cinquième nécessite des investigations plus poussées (modélisation hydraulique et sondages géotechniques) afin de pouvoir trancher sur l'intérêt ou non de le classer.

Au total, ce sont 103 362 € TTC qui ont été investis dans cette étude. Elle a bénéficié du soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER – 60%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre avril 2021 et novembre 2022.

Exemples d'ouvrages étudiés dans le cadre de cette opération

<u>Perspectives :</u>
- Ne pas demander le classement des ouvrages de protection investigués en tant que système d'endiguement.

- **Étude de dangers de 2 systèmes d'endiguement pressentis**

Cette étude, confiée à Hydrétudes et SAGE Ingénierie, visait à faire un diagnostic approfondi des ouvrages de protection contre les inondations présents sur les communes de Banyuls-sur-Mer et de Cerbère, deux secteurs sur lesquels des systèmes d'endiguement étaient pressentis.

Sur la Baillaury et le Vall Pompo (à Banyuls-sur-Mer), l'étude a clairement identifié un système d'endiguement comprenant trois zones protégées. Celui-ci a pu être caractérisé finement (topographie, sondages géotechniques, modélisation hydraulique) et a fait l'objet d'une étude de dangers. Le bureau d'études agréé a ensuite été chargé d'élaborer l'ensemble des pièces qui permettront au Syndicat de déposer une demande d'autorisation en tant que système d'endiguement (rubrique 3.2.6.0 de la nomenclature loi sur l'eau).

A contrario, sur le Riberal (à Cerbère), suite à la caractérisation des ouvrages (topographique, hydraulique et géotechnique), le bureau d'études a recommandé de ne pas classer les ouvrage en tant que système d'endiguement car le ratio bénéfices/risques est apparu défavorable au regard de plusieurs critères : un niveau de protection maximal envisageable très bas (inférieur à Q2), un risque de défaillance fonctionnelle important et l'ampleur des travaux de sécurisation à mettre en œuvre pour un gain final incertain et très limité.

Cette opération, d'un montant de 164 988 € TTC, a bénéficié du soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER – 60%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre mars 2021 et décembre 2022.

Aperçu des ouvrages étudiés dans le cadre de cette étude à Banyuls-sur-Mer (à gauche) et à Cerbere (à droite)

Perspectives :
- Effectuer les reprises de déjointements nécessaires sur le système d'endiguement de Banyuls.
- Acquérir la maitrise foncière des ouvrages constitutifs du système d'endiguement de Banyuls en vue de demander son classement au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la nomenclature loi sur l'eau.
- Sur le Riberal, mettre en place un système de surveillance des crues (station hydrométrique) et proposer des diagnostics de la vulnérabilité du bâti aux riverains (vers la mise en place de protections individuelles).

- **Étude préalable à la définition de potentiels systèmes d'endiguement sur deux secteurs de digues classées**

Cette étude, confiée à Gaxieu et Egis Eau, visait à dresser un état des lieux hydraulique et structurel du fonctionnement de deux ouvrages précédemment classés (digues de classe C selon la règlementation de 2007). Pour chacun, une première étape a permis de vérifier si les ouvrages étaient susceptibles de constituer un système d'endiguement cohérent sur un plan hydraulique et justifiable sur un plan structurel (en l'état actuel).

Pour la digue située sur la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts, les investigations menées ont démontré que ses caractéristiques ne permettent pas d'envisager un classement en tant que système d'endiguement. Cette conclusion se justifie notamment par sa constitution, la présence nombreux désordres, un risque d'érosion et de rupture.

Pour la digue située sur la commune de Maureillas-las-Illas, il a été démontré que ses caractéristiques permettent un classement en tant que système d'endiguement. Une étude de dangers a donc été réalisée sur cet ouvrage et un dossier de demande d'autorisation en tant que système d'endiguement est envisagé par le Syndicat.

Cette opération, d'un montant de 101 596 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu octobre 2022 et décembre 2024.

Digues faisant l'objet de l'étude à Saint-Jean-Pla-de-Corts (à gauche) et à Maureillas-las-Illas (à droite)

- **Étude de la stabilité des barrages situés sur le bassin versant de la Baillaury**

Cette étude, confiée à BRLi et ABO ERG Géotechnique, a mené un diagnostic complet des 4 ouvrages situés sur la Baillaury et sur le Terveau afin de qualifier leur risque de rupture. L'éventuel sur-risque que pourrait engendrer la rupture d'un ou plusieurs de ces ouvrages a également été évalué à travers une modélisation hydraulique. Les investigations menées (étude géophysique, étude géologique, inspection visuelle) ont permis de constater que le génie civil des barrages ne présente pas de désordres structurels majeurs. Pour autant, les calculs de stabilité menés selon les recommandations CFBR ont mis en évidence, une instabilité des barrages au renversement et au glissement à la fois dans leur situation actuelle (engravés) mais également dans une situation "d'entretien" (désengravés). L'étude a également souligné le fait que ces ouvrages sont susceptibles d'engendrer parmi la population un faux sentiment de protection vis-à-vis des crues. Deux scénarios de travaux ont été envisagés sommairement :
- le renforcement des ouvrages en vue de leur conservation (estimé plus de 1,5 M € TTC) ;
- la démolition des ouvrages (estimée à près de 660 000 € TTC).

La commune, propriétaire des 4 ouvrages, doit statuer sur leur devenir en fonction des risques, des coûts, et des éventuels usages de chacun.

Cette opération, d'un montant de 100 848 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre novembre 2022 et novembre 2023.

Illustrations des barrages dont la stabilité a été étudiée : barrage amont sur le Terveau (à gauche) et barrage aval sur le Terveau (à droite)

<u>Perspectives :</u>

- La commune doit se prononcer quant aux suites qu'elle souhaite donner à cette étude : la démolition de tout ou partie des ouvrages ou le confortement de tout ou partie de ces ouvrages. Si elle souhaite s'orienter vers la démolition, elle devrait pouvoir bénéficier de subvention (agence de l'eau et région notamment). Le syndicat pourra l'acompagner dans la recherche et l'obtention de financements.

- **Étude des possibilités d'aménagement en vue de réduire l'inondabilité du secteur de la Martine basse à Banyuls-sur-Mer**

Cette expertise confiée à Hydrétudes, visait à étudier différents scénarios d'aménagements susceptibles de réduire le risque d'inondation. Plusieurs solutions ont été envisagées afin de répondre aux attentes de la commune, du SMIGATA et des riverains (abaissement de voirie, élargissement d'ouvrage, réalisation d'ouvrages de protection, délocalisation des enjeux, etc.). La modélisation hydraulique réalisée a permis de tester plusieurs scénarios d'aménagement dont certains étaient évoqués depuis des décennies par les riverains ou par les services de l'État sans jamais avoir été étudiés. En fonction de l'analyse comparative réalisée par le bureau d'études (chiffrage, effets bénéfiques ou néfastes, contraintes, etc.), le comité de pilotage a pu se prononcer en faveur ou non de chacun des scénarios envisagés. A la suite du comité de pilotage, la commune a indiqué sa position quant aux différents scénarios qui ont été analysés dans le cadre de cette étude. Au vu de l'ensemble des éléments produits, elle s'est dite favorable au scénario visant à mettre en place une démarche de réduction de la vulnérabilité sur le quartier et à optimiser la gestion des eaux pluviales.

Cette opération, d'un montant de 33 450 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 42%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre octobre 2022 et décembre 2023.

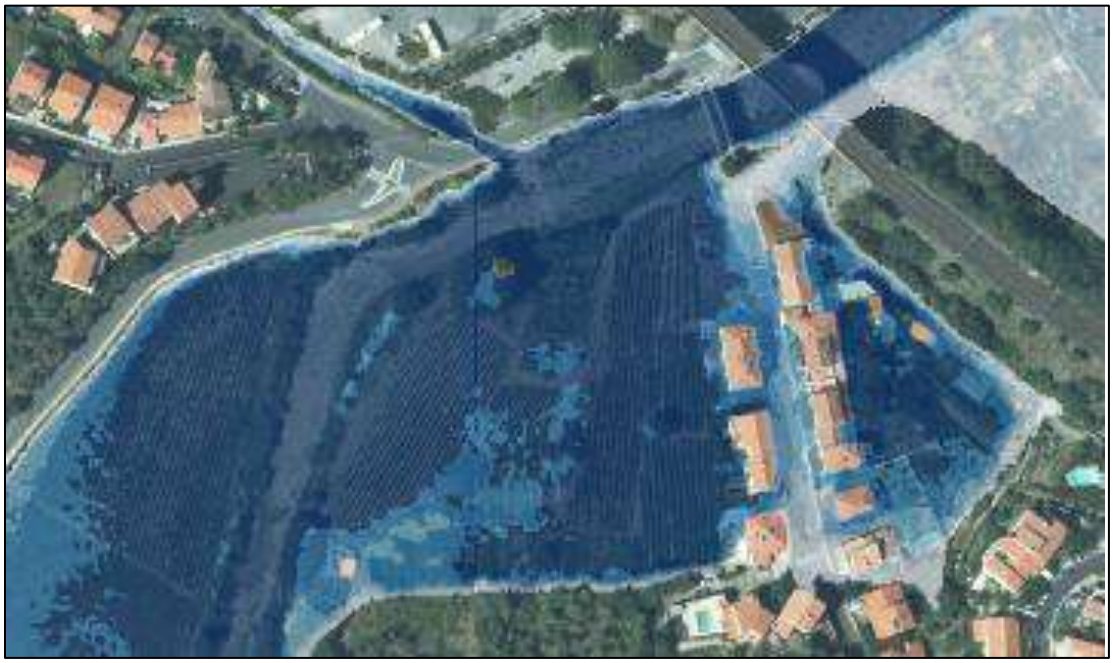

Résultat de la modélisation hydraulique des débordements de la Baillaury sur le secteur de la Martine Basse

<u>Perspectives :</u>

- Mener une opération de diagnostic de la vulnérabilité des logements et inciter les bénéficiaires à solliciter des subventions et à réaliser les travaux préconisés.

- Optimiser les écoulements dans le réseau d'eau pluviale (installation de 2 clapets anti-retour et reprise de l'ouvrage en aval du fossé longeant la voie SNCF).

- **Étude historique des inondations du bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères (XIVe-XXIe siècle)**

Cette étude visait à collecter toutes les informations disponibles sur les crues passées du Tech, de ses principaux affluents et des fleuves côtiers des Albères. Confiée à un binôme d'historiens (Université de Perpignan et archives départementales des Pyrénées-Orientales), elle a permis l'analyse d'un très grand nombre de documents (articles de presse, plans, photographies, relevés de compte, courriers, archives communales, départementale, royales, etc.). Des "fiches-événement" ont été produites pour tous les évènements recensés depuis le XIVe siècle, elles décrivent le déroulement des évènements, les dégâts, les victimes et les éventuels travaux engagés suite aux inondations. Cette "mine d'informations" peut désormais être mobilisée au lancement de toute étude/travaux sur le territoire afin d'enrichir la bibliographie disponible.

A l'issue de cette étude, un roll-up présentant un bilan des inondations historiques sur le territoire a été produit. Il est disponible à la réservation, au même titre que les 21 panneaux d'exposition sur le risque.

Cette opération, d'un montant de 15 000 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier – 50%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre mars 2022 et mai 2023.

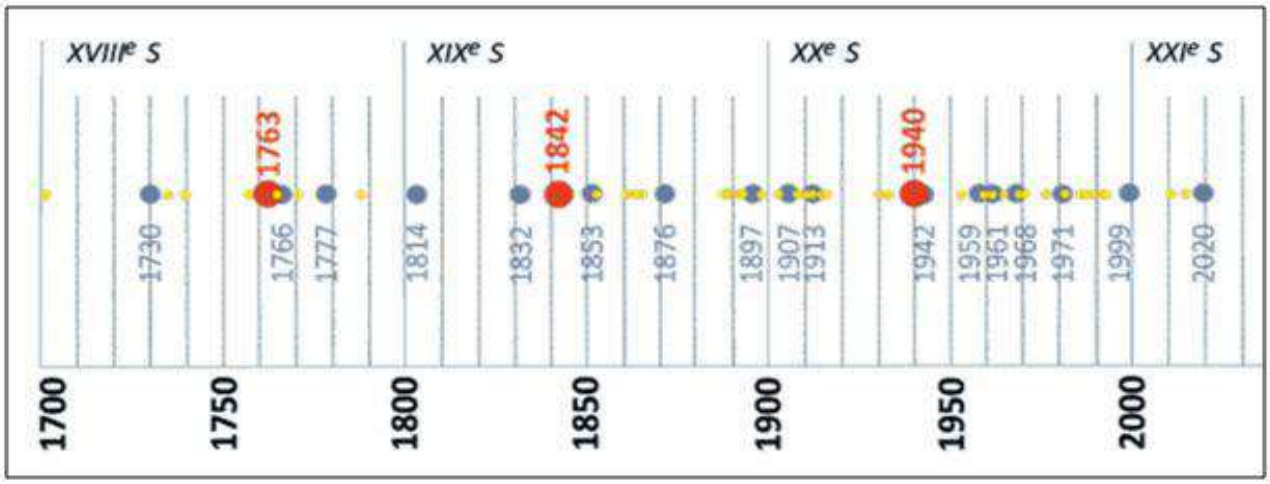

Frise chronologique illustrant la récurrence des inondations vécues par le territoire au fil des siècles

<u>Perspectives :</u>

- Utiliser systématiquement les informations disponibles dans le recueil de fiches-évènement au lancement de toute étude ou de tous travaux sur les cours d'eau du territoire.

- Mettre à disposition des collectivités qui le souhaitent les fiches-évènement mais également les nombreux documents qui ont été numérisés au cours du travail de recherche aux archives et qui concernent les évènements passés.

- **Étude de faisabilité d'un bassin de rétention sur le secteur de la Galère à Collioure**

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a souhaité étudier les phénomènes de ruissellement à l'échelle du bassin versant du Cagareil (9ha) sur la commune de Collioure et la faisabilité d'un projet de bassin de rétention. Cette étude, confiée à Hydrétudes, a permis de déterminer le débit acceptable en aval de la voie SNCF (sans que les débordements ne deviennent préjudiciables) et d'envisager plusieurs scenarii d'aménagement pour l'éventuel bassin de rétention, puis en étudier les coûts. Elle s'est également attachée à définir le dimensionnement des ouvrages permettant de réguler le débit en sortie du bassin, et à estimer quel serait le gain hydraulique (abaissement de la ligne d'eau) attendu en aval de la voie ferrée, au droit des enjeux.

Au stade "esquisse", cette étude a conclu à la faisabilité d'un bassin de rétention (analyse coûts/bénéfices positive). La création d'un tel bassin pourrait être envisagée dans le cadre du PAPI à venir afin d'améliorer la gestion des écoulements sur ce secteur et d'atténuer les débordements dommageables dans le quartier du faubourg lors des précipitations intenses. Pour que cette première étude puisse amener à une réalisation opérationnelle, des études complémentaires devront être menées pour affiner ce projet.

Dans un premier temps, les réflexions devront être avancées au stade AVP. Néanmoins les premiers échanges avec SNCF Réseau ont permis d'identifier les contraintes à prendre en compte dans la définition de ce projet du fait de la présence de la voie ferrée en aval de l'emplacement envisagé pour le bassin de rétention. Les réflexions menées par le bureau d'études devront probablement être suivies également par le service ingénierie de la SNCF qui s'assurera que ces contraintes soient bien intégrées.

Cette opération, d'un montant de 32 064 € TTC, a bénéficié du soutien financier de la Région (20%). Elle a eu lieu entre juillet 2024 et septembre 2025.

Photographies prises sur le bassin versant amont (à gauche) et dans la rue Voltaire (à droite)

<u>Perspectives :</u>
- Poursuivre l'étude d'un des scénarios (bassin de rétention) au stade AVP, avec un accompagnement de la SNCF pour intégration des contraintes liées à la proximité de la voie ferrée.

- **Étude des possibilités d'instrumentation des bassins versants des affluents du Tech et des fleuves côtiers**

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a souhaité mener une réflexion quant à la possibilité d'installer des stations de surveillance des cours d'eau et d'améliorer la prévision des crues sur les cours d'eau qui ne sont pas couverts par le service Vigicrues. Six bassins versants (le Riuferrer, le Maureillas, Le Tanyari, la Riberette, la Massane et la Baillaury) ont été investigués afin de définir leur temps de réaction, de déterminer si un système d'alerte local et/ou un système d'anticipation des crues est envisageable et le cas échéant, d'identifier les sites sur lesquels le matériel pourrait être installé. Des visites de terrain ont eu lieu en octobre 2024. Il ressort de cette analyse que trois fleuves côtiers présentent un réel intérêt (de nombreux enjeux inondables pour des crues de l'ordre de Q_{10}/Q_{20} et un temps d'anticipation suffisant pour permettre la mise en place de mesures opérationnelles) : la Riberette, la Massane et la Baillaury.

Cette opération, réalisée en régie avec l'assistance du service de prévision des crues (SPC), n'a pas engendré de dépenses. Elle a eu lieu entre octobre 2024 et mai 2025.

Site potentiel d'implantation d'une station de surveillance des crues sur la Massane (haut) et sur la Baillaury (bas)

<u>Perspectives :</u>

- Équiper les bassins versants de la Massane, de la Riberette et de la Baillaury dès 2026.

- Diagnostics de la vulnérabilité du bâti dans le quartier de la Martine basse à Banyuls-sur-Mer

Compte tenu des nombreux enjeux exposés sur le territoire, le Syndicat du Tech (SMIGATA) a souhaité initier une démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités situés en zone inondable. Pour cela, il a missionné le bureau d'études OSGAPI pour la réalisation de diagnostics individuels. Dans un premier temps, ces diagnostics ont été proposés aux propriétaires des habitations situées dans un quartier de la commune de Banyuls-sur-Mer identifié comme secteur pilote au vu de sa forte exposition.

Le diagnostic proposé consiste à réaliser avec chaque propriétaire une visite de son logement (échanges sur les inondations vécues, identification des voies d'entrée d'eau, réalisation de levés altimétriques des seuils d'entrée et des différents éléments vulnérables, estimation des hauteurs d'eau potentielles sur chacun des espaces de l'habitation, discussion autour des améliorations envisageables, etc.). A l'issue de cette visite, un rapport individuel est produit et a pour objectif de dresser un état des lieux complet de l'exposition du logement face au risque, puis d'accompagner son propriétaire vers la réalisation de travaux d'amélioration du bâti qui permettront de le rendre moins vulnérable. Les mesures prescrites lors du diagnostic peuvent être considérablement subventionnées. Le prestataire peut accompagner les propriétaires qui le souhaitent dans le montage de leur dossier de subvention.

Cette démarche a été proposée à 19 propriétaires de logements dans ce quartier. Parmi eux, 8 ont souhaité bénéficier d'un diagnostic. Suite à la remise des rapports de diagnostic (en avril 2025), seul un propriétaire a décidé de monter un dossier de demande de subvention en vue de réaliser les travaux préconisés.

Cette opération, d'un montant de 9 120 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%), de la Région (20%) et du Département (10%). Elle a eu lieu entre janvier 2025 et novembre 2025.

Photographies prises lors de l'intervention du bureau d'études chez un propriétaire

<u>Perspectives :</u>
- Faire aboutir des dossiers travaux afin de réduire efficacement la vulnérabilité des habitants de ce quartier.
- Reproduire ce type d'opération pilote sur d'autres secteurs.

- Étude pré-opérationnelle à une opération de réduction de la vulnérabilité

Ce diagnostic complet de la vulnérabilité du territoire au travers de la reprise et de l'approfondissement du recensement des enjeux en zone inondable existant a été confié à OSGAPI. En effet, lors d'un précédent PAPI, des études avaient été menées sur les zones inondables de 11 communes du Tech aval situées entre le seuil de Nidoleres et l'embouchure du Tech (en 2009 et 2010). Dans le contexte actuel de multiplication des évènements climatiques extrêmes, le Syndicat a souhaité que cette réflexion soit étendue à l'ensemble du bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères. Ce travail d'analyse poussé va permettre d'identifier les zones sur lesquelles intervenir en priorité lors du PAPI.

En parallèle de cette analyse territoriale, des diagnostics pilotes sont réalisés sur des habitations, établissements publics, et des activités économiques. Ils orientent les propriétaires vers des travaux d'adaptabilité du bâti et de réduction de la vulnérabilité qui peuvent bénéficier de subventions.

Cette opération, d'un montant prévisionnel de 108 000 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%), de la Région (20%) et du Département (10%). Démarrée en janvier 2025, elle devrait s'achever en octobre 2026

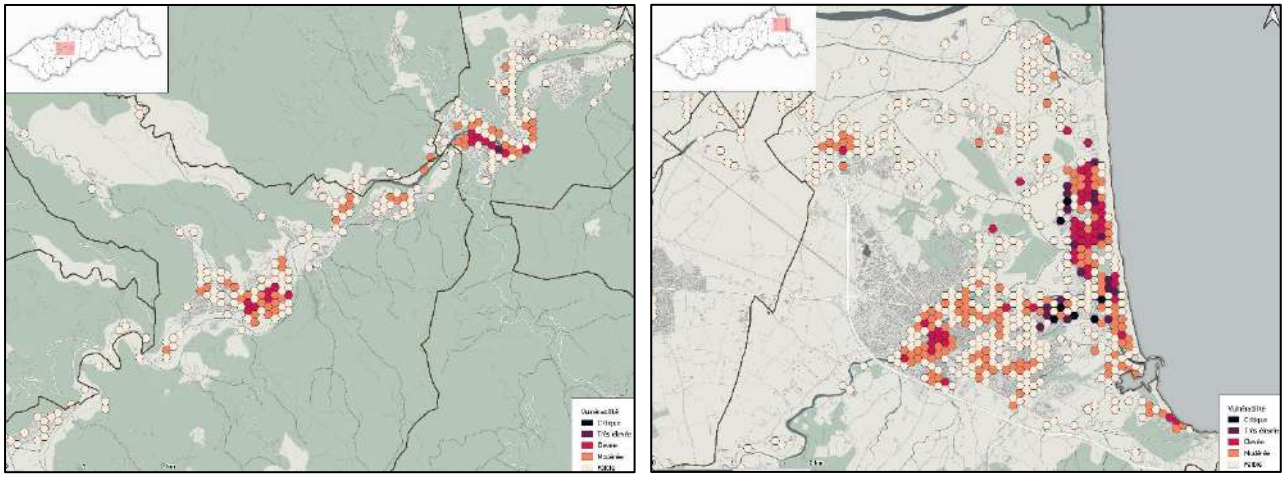

Cartographie de zones les plus vulnérables du territoire à investiguer dans le cadre de l'étude

<u>Perspectives :</u>

- Programmer le déploiement d'une vaste opération de réduction de la vulnérabilité des habitations, des bâtiments publics ainsi que des activités économiques lors du PAPI à venir.

- Investigations géotechniques en vue d'améliorer la connaissance structurelle des ouvrages d'endiguement potentiels de la Massane

Cette étude, confiée à GINGER CEBTP, vise à compléter la caractérisation des ouvrages endiguant la Massane entre le pont de l'avenue Molière et le pont de l'avenue général de Gaulle à Argelès-sur-Mer. Ces ouvrages ont déjà fait l'objet d'une première expertise (examen visuel détaillé dans le cadre de l'étude du fonctionnement hydraulique de la Massane) mais le syndicat veut s'assurer de leur stabilité et de leur résistance en cas de crue avant d'envisager la réalisation d'une étude de dangers complète et de demander le classement de ces ouvrages en tant que système d'endiguement. Pour cela, une analyse géotechnique est menée, elle nécessite la réalisation de nombreux sondages, carottages, reconnaissances de fondations, etc. à la fois directement sur les ouvrages et dans les terrains qui les supportent. Ces opérations se déroulent sur du parcellaire communal mais également sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés. Cette étude devra aussi aboutir à la préconisation d'éventuels travaux de reprise des ouvrages si cela s'avère nécessaire.

Cette opération, d'un montant prévisionnel de 110 000 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%), de la Région (20%) Démarrée en juillet 2025, elle devrait s'achever en juin 2026.

Photographies prises lors de la réalisation de sondages dans le lit de la Massane en octobre 2025

<u>Perspectives :</u>
- Si la stabilité des ouvrages est satisfaisante, réaliser l'étude de dangers de 2 systèmes d'endiguement sur la Massane et demander leur classement au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la nomenclature loi sur l'eau.
- Si leur stabilité n'est pas satisfaite, envisager des travaux de reprise des ouvrages (sur la base des préconisations du bureau d'études).

- Recensement et validation de repères de crues sur le territoire

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci réalise un inventaire précis des repères de crues sur 17 communes du territoire. Sur la base de ce recensement, certains repères de crue seront matérialisés à des endroits stratégiques, visibles de tous. La pose des repères de crues se fera prioritairement sur les communes où les plus hautes eaux connues (PHEC) sont significatives. De nombreuses PHEC avaient été recensées dans les années 2000 (lors du 1er PAPI), notamment sur les communes d'Arles-sur- Tech et d'Amélie-les-Bains.

Le choix des sites de pose se fait en concertation avec les communes, les bâtis publics sont privilégiés comme support. Si la situation le nécessite, une convention pourra être signée avec des particuliers pour que la pose d'un repère de crue puisse être effectuée sur leur bien. Les services de la DDTM66 sont tenus informés du choix des sites de pose. La mise en place de repères de crue va permettre de développer la conscience et la culture du risque d'inondations parmi la population.

Cette opération, confiée à Morph'Eau Conseils en groupement avec SIGosphère, d'un montant prévisionnel de 30 600 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région (20%). Démarrée en juillet 2025, elle devrait s'achever à l'automne 2026 avec une première commande de repères de crue et une première phase de pose par les communes.

<u>Perspectives :</u>
- Programmer une seconde phase de pose de repères de crue lors du futur PAPI (sur la base de l'inventaire).
- Accompagner certains repères d'un panneau pédagogique qui permettra de renseigner les passants sur le contexte.
- Si d'autres communes se montrent intéressées, réaliser le même type d'opération (recensement / validation /pose) lors du futur PAPI.

- **Réalisation d'un diagnostic du canal écrêteur de la Riberette en préalable à des travaux de remise en état**

Le Syndicat du Tech a lancé début 2026 un diagnostic de l'état du canal écrêteur de la Riberette confié à Opale Ingénierie. Cet ouvrage, construit à la fin des années 90 (suite à la crue de 1986) permet, lorsque la Riberette est en crue, d'évacuer une partie de son débit vers le Tech afin de préserver les enjeux situés en rive droite sur la commune d'Argelès-sur-Mer entre la RD914 et l'embouchure (campings notamment).

Ce canal n'ayant pas fait l'objet d'un entretien régulier au cours des dernières décennies, il se retrouve aujourd'hui dans un état relativement dégradé : de nombreux végétaux se sont enracinés entre les plaques de béton. Certaines sont susceptibles d'être emportées en cas de mise en charge du canal.

Par ailleurs, en janvier 2020, la crue du Tech (tempête gloria) a fortement endommagé l'extrémité aval du canal. Ce point fait actuellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cette étude.

Le diagnostic mené a pour objectif de faire un état des lieux complet de l'état actuel du canal, puis de proposer plusieurs alternatives de travaux de remise en état afin qu'il puisse continuer à assurer son rôle d'écrêtement des crues de la Riberette de manière pérenne. Ces différentes solutions vont être comparées et un scénario de travaux sera retenu puis développé au stade AVP En fonction de son montant, il fera l'objet d'une analyse coût/bénéfice visant à s'assurer de la pertinence des aménagements proposés. Le syndicat n'exclut pas, en fonction du chiffrage estimatif de sa remise en état, d'étudier également une optimisation du rôle que joue ce canal.

Cette opération, d'un montant prévisionnel de 60 000 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 42% + Fonds vert - 8 %) et de la Région (17%). Démarrée en janvier 2026, elle devrait s'achever en octobre 2026

Perspectives :

- Réaliser les travaux nécessaires à la remise en état de l'ouvrage

c/ MAITRISE D'ŒUVRE, préparation opérationnelle des travaux

- **Requalification des ouvrages de correction torrentielle sur le Riuferrer à Arles-sur-Tech**

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé en octobre 2023 une opération de maitrise d'œuvre complète (des études préalables jusqu'à l'encadrement des travaux) qui doit permettre d'aboutir à des travaux de reprise des ouvrages de correction torrentielle du Riuferrer présent dans la traversée d'Arles-sur-Tech.

Ce tronçon avait fait l'objet de travaux en 2008, dans le cadre d'un précédent PAPI. Malheureusement, les seuils de correction torrentielle dont le rôle est de maintenir le profil en long et de contribuer à la stabilité des ouvrages latéraux (chenalisation du cours d'eau) sont aujourd'hui menacés par des problématiques d'affouillement et de vieillissement du béton liées notamment à des malfaçons lors de

ces travaux. Cela contraint aujourd'hui le SMIGATA (responsable de ces ouvrages depuis le transfert de la compétence GEMAPI) à envisager la reprise des ouvrages endommagés. Les phases d'étude de cette opération de maitrise d'œuvre visent à proposer des solutions d'aménagement et/ou de gestion permettant une sécurisation des ouvrages latéraux de protection contre le risque érosion et le risque inondation dans la traversée urbaine du Riuferrer à Arles-sur-Tech.

Cette opération (phases d'études de l'opération de maitrise d'œuvre complète) confiée à GAXIEU et Egis Eau, d'un montant prévisionnel de 80 000 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 42% + Fonds vert - 8 %) et de la Région Occitanie (20%). Démarrée en septembre 2023, elle devrait se poursuivre jusqu'à la réalisation des travaux (à l'horizon 2028). A ce titre, une demande de financement complémentaire a été adressée aux partenaires financiers en avril 2026.

Vue d'ensemble du tronçon concerné (à gauche) et exemple de seuil endommagé (à droite).

<u>Perspectives :</u>

- Réaliser les travaux de construction de nouveaux seuils de fond permettant d'assurer la stabilité des ouvrages latéraux tout en respectant la pente d'équilibre du Riuferrer et la continuité écologique.

- **Définition d'un projet de travaux visant à améliorer l'écoulement du correc de la Rompuda dans la traversée du hameau de Las Illas**

Le hameau de Las Illas a subi de inondations à répétition entre 2019 et 2025, y compris lors d'épisodes pluvieux qui ne présentaient pas un caractère exceptionnel. Suite à la réalisation d'une première étude en 2021 et à plusieurs années d'échanges entre les différentes parties prenantes (commune, services de l'État, SMIGATA, riverains, etc.), et malgré un contexte particulièrement complexe (conflits d'usages, actions en justice, etc.), il a été convenu que des travaux doivent avoir lieu.

D'une part, les propriétaires des vastes parcelles situées en amont du hameau sont engagés à remettre en état les pistes forestières qui jouent un rôle dans la concentration des débits dans le correc de la Rompuda.

D'autre part, le Syndicat du Tech se charge de définir un projet de réaménagement du correc de la Rompuda dans la traversée du hameau de Las illas. Ce cours d'eau busé sur environ 120 mètres linéaires depuis les années 1970 présente une capacité bien trop faible. Il est donc envisagé de découvrir le cours d'eau sur la totalité de ce linéaire tout en préservant le passage de la route de Manrell (un ouvrage de franchissement à définir). Cette mission de maitrise d'œuvre s'étend des études hydrauliques initiales jusqu'à la définition des études de projet suffisamment avancées pour permettre au Syndicat de solliciter les partenaires financiers en vue de la réalisation des travaux (lors du PAPI à venir).

Une modélisation des écoulements dans la traversée du hameau a été réalisée. Elle intègre le transport solide, phénomène particulièrement important lors des dernières crues qu'a subi le hameau. Plusieurs

scénarios sont comparés et une solution doit être retenue afin de supprimer le risque d'obstruction, d'augmenter la section hydraulique (pour réduire les débordements) et de remettre le cours d'eau dans un état proche du naturel. Une fois cette solution retenue, le projet devra être avancé au stade AVP puis PRO avant de faire l'objet de demandes de financements.

Cette opération (phases d'études de l'opération de maitrise d'œuvre complète) confiée à ARTELIA, d'un montant prévisionnel de 100 000 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds vert - 50 %) et de la Région Occitanie (17%). Démarrée en avril 2025, elle devrait se poursuivre jusqu'à la réalisation des travaux (à l'horizon 2028/2029). A ce titre, une demande de financement complémentaire a été adressée aux partenaires financiers en avril 2026.

Les désordres dans la traversée du hameau de Las Illas

<u>Perspectives :</u>

- Réaliser les travaux de réouverture du cours d'eau permettant d'empêcher ses débordements au droit des enjeux et les dégâts sur les habitations.

- **Définition d'un projet de travaux visant à une renaturation du secteur aval du Mondony dans la traversée urbaine d'Amélie les Bains**

Le Mondony à Amélie-les-Bains, a subi des modifications hydromorphologiques importantes dues à la construction d'un cuvelage en béton dans sa traversée urbaine dans les années 1960.

Cet aménagement, aujourd'hui dégradé, présente plusieurs dysfonctionnements d'ordre structurel et environnemental, notamment une altération de l'hydromorphologie, une rupture de la continuité écologique, ainsi qu'une fragilisation des réseaux enterrés liée à la dégradation de l'ouvrage.

Afin de remédier à ces problématiques, une étude en vue de la restauration écologique et hydromorphologique a été lancée en 2025.

Le tronçon à étudier se situe dans la traversée de la zone urbaine d'Amélie-les-bains sur un linéaire d'environ 700 m depuis la cascade d'Hannibal jusqu'à sa confluence avec le Tech.

Si les études sont concluantes (nombreuses contraintes liées aux risques et à la présence de nombreux réseaux), l'objectif des travaux serait de favoriser la diversité des habitats et des écoulements, restaurer la continuité écologique et sédimentaire, maintenir la capacité hydraulique sans aggraver le risque d'inondation, préserver les usages existants et améliorer l'intégration paysagère du cours d'eau.

L'enveloppe budgétaire alloué à l'étude s'élève à 80 000 € HT co-financée à 50% par l'Agence de l'Eau, 15% le Département et 15% la Région. Les investigations ont été confiées à NRTi, KHER et BIOTEC.

Le Mondony dans sa partie cuvelée.

- **Projet milieux et stockage de la vallée du Tech**

État d'avancement : débuté en 2024 / en cours
Montant de l'opération : première maîtrise d'œuvre : 84 120,30 € TTC
Financements : Agence de l'Eau (50%), CD66 (20%), Région (10%)
Prestataire : NALDEO (terminé) puis SETEC HYDRATEC, NYMPHALIS, OPALE (en cours)
Document cadre : SAGE Tech-Albères, PGRE Tech-Albères

Issu à la fois de l'étude sur l'espace de bon fonctionnement du Tech et du plan de gestion stratégique des zones humides, le projet de restauration d'une ancienne gravière à Villelongue dels Monts est intégré. Ce projet vise une approche multifonctionnelle et multiusage. Il s'agit en effet d'allier restauration et préservation de zones humides sur les secteurs les plus sensibles écologiquement avec stockage d'eau pour l'irrigation sur les zones avec moins d'enjeux écologiques. Les bénéfices attendus sont nombreux avec le soutien du Tech en basses eaux, le soutien à l'agriculture sur le canal de Palau del Vidre, l'expansion de crue, la recharge des nappes souterraines, la biodiversité, l'épuration de l'eau,….

Une première maîtrise d'œuvre a permis, après une analyse multicritère, d'aboutir à un scénario au stade esquisse (ESQ). Des investigations géotechniques ainsi qu'un inventaire faune/flore 4 saisons ont aussi été réalisés en 2025. Le projet demandant des compétences et agréments supplémentaires pour poursuivre, le marché a été stoppé en janvier 2026 puis un nouveau groupement de maîtres d'œuvre a été recruté en mars 2026. L'avant-projet (AVP) est en cours d'élaboration.

Perspectives :

- **rendu de l'AVP et du PRO en 2026 pour déposer les dossiers d'autorisation et les demandes de subventions. Travaux prévus à partir de l'automne 2028.**

d/ LES TRAVAUX : concrétisation des études

- **Sécurisation de passages à gué dangereux**

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a porté un groupement de commandes à l'échelle de 13 communes : Prats-de-Mollo, Le Tech, Arles-sur-Tech, Calmeilles, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Montesquieu-des-Albères, Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Argelès-sur-Mer, Collioure et Banyuls-sur-Mer. Celles-ci ont ainsi pu bénéficier de 80% de subvention pour l'achat et la pose de barrières pivotantes ainsi que de panneaux de signalisation afin de sécuriser l'accès à certains passages à gué. Ces voiries submersibles représentent un réel danger lors des épisodes de pluies intenses. Les barrières pivotantes installées en 2022 permettent aux communes d'en interdire temporairement l'accès dès lors que les conditions le justifient (demande de la préfecture, précipitations très intenses, etc.).

Au total, ce sont 152 300 € TTC qui ont été investis dans la sécurisation d'une quarantaine de passages à gué. Cette opération, confiée à TAS puis TPC, a bénéficié du soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER – 60%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre novembre 2021 et décembre 2022.

Barrières installées à Argelès-sur-Mer (photo de gauche) et à Brouilla (photo de droite)

Perspectives :

- Si nécessaire, proposer une opération similaire dans le cadre du futur PAPI.

- **Installation d'échelles limnimétriques**

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qu'il porte sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères, le Syndicat du Tech (SMIGATA) a permis en 2022 l'installation de 14 échelles limnimétriques sur 8 communes : Saint-Jean-Pla-de-Corts, Les Cluses, Villelongue-dels-Monts, Saint-Génis-des-fontaines, Brouilla, Ortaffa, Port-Vendres et Banyuls-sur-Mer.

La mise en place d'un groupement de commandes a permis l'acquisition de l'ensemble du matériel nécessaire aux communes participantes. Un géomètre est intervenu sur chaque site afin de lever le zéro de l'échelle (fond de lit) et de projeter des cotes altimétriques facilitant l'installation des échelles

lorsque cela s'avérait nécessaire. La pose des échelles a ensuite été réalisée par les services techniques communaux.

La mise en place de ces échelles limnimétriques permet à chacune des communes concernées de définir des seuils de vigilance et d'alerte (hauteur d'eau) dans son plan communal de sauvegarde (PCS) afin de le rendre plus opérationnel. Ces seuils, définis sur la base de retour d'expérience correspondront à la mise en place d'actions concrètes (alerte de la population, évacuation de certains secteurs, etc.). Ils pourront à terme être matérialisés directement sur les échelles.

Au total, ce sont 7 348 € TTC qui ont été investis dans cette opération (OTT/BE2T). Elle a bénéficié du soutien financier de l'État (Fond Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre mai 2022 et novembre 2022.

Échelles installées à Les Cluses (photo de gauche) et à Villelongue-dels-Monts (photo de droite)

<u>Perspectives :</u>

- Si nécessaire, proposer une opération similaire dans le cadre du futur PAPI.

- **Reprise des joints sur les ouvrages constitutifs du futur système d'endiguement du Vall Pompo et de la Baillaury à Banyuls-sur-Mer**

A l'issue de l'étude de dangers du système d'endiguement de Banyuls-sur-Mer (2022), le bureau d'études agrée avait préconisé de reprendre à court terme plusieurs déjointements constatés lors des visites techniques approfondies sur les ouvrages. Parmi les 14 déjointements identifiés sur les digues situées en rive gauche de la Baillaury, 6 ont été écartés étant donné que les travaux de parement (en pierre) réalisés par la commune en 2022 ont eu pour conséquence leur colmatage. En janvier 2024, le Syndicat du Tech a procédé à la reprise des 8 déjointements restants (pose d'une bande de pontage). Il a également repris 7 déjointements signalés sur les ouvrages situés en rive gauche du Vall Pompo. Sur chaque site, la pose d'un couvre-joint a été effectuée afin de protéger la bande de pontage. Cette intervention a permis d'assurer l'étanchéité des ouvrages constitutifs du système d'endiguement.

Cette opération, confiée à l'entreprise TDA, d'un montant de 22 860 € TTC, a bénéficié du soutien financier de la l'État (Fonds Vert - 58%). Elle a eu lieu entre décembre 2023 et janvier 2024.

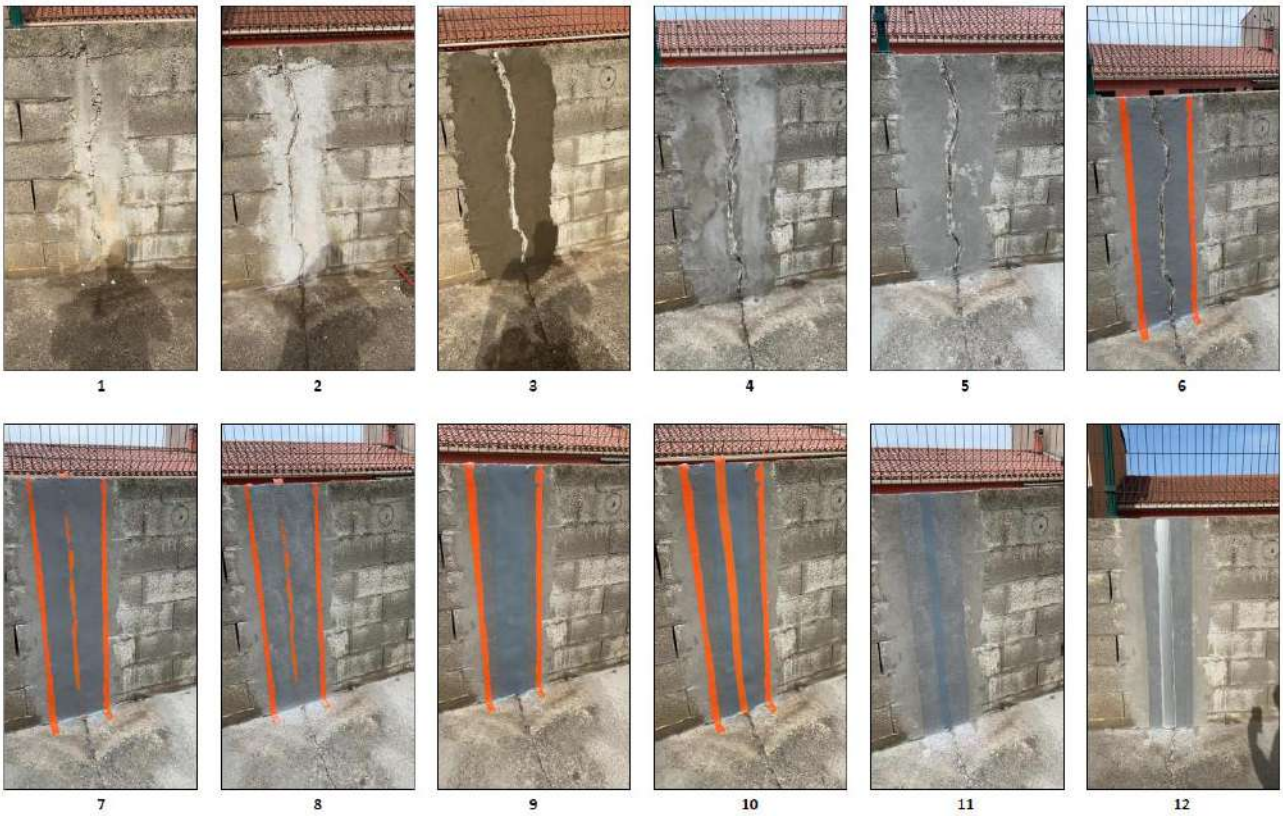

Déroulement de la reprise d'un joint en plusieurs étapes (exemple sur le Vall Pompo)

<u>Perspectives :</u>

- Reproduire ce type d'opération sur d'autres ouvrages de protection si cela s'avère nécessaire (éventuellement sur la commune d'Argelès-sur-Mer).

- Mise en place d'un système de surveillance des crues du Riberal à Cerbère

Suite à un important incendie qui a ravagé les versants qui dominent Cerbère favorisant les ruissellements, le Syndicat du Tech a souhaité installer un système de surveillance des crues du Riberal afin d'améliorer la prévision des crues, de renforcer l'alerte sur la commune de Cerbère et de permettre le déclenchement des mesures prévues dans son PCS dans les meilleures conditions possible. Le système mis en place permet la surveillance du niveau d'eau dans le Riberal mais aussi la mesure de la pluviométrie qui affecte son bassin versant afin d'offrir un temps de réaction optimal aux autorités compétentes.

Il se compose d'une station de mesure en continu de la hauteur d'eau et de la pluie (avec transmission des données par téléphonie mobile vers un serveur toutes les 5mn pendant les crues) et d'un système d'alerte local (SAL) à base de contacteurs. Il est possible d'avoir accès aux données en temps réel sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Des alarmes téléphoniques (SMS et appels directs) sont générées vers les responsables de la gestion de crise dès qu'un seuil d'alerte est dépassé (niveau d'eau ou précipitation).

Les travaux d'installation et de mise en service du matériel ont eu lieu au premier trimestre 2025.

Cette opération, d'un montant de 22 408 € TTC et confiée à la société OGOXE, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 42% + Fonds vert - 25%). Elle a eu lieu entre octobre 2024 et mars 2025.

Les installations matérielles pour l'alerte

<u>Perspectives :</u>
- Reproduire ce type d'installation sur d'autres bassins versant sur lesquels la prévision des crues et l'alerte pourraient être améliorées.

- **Opération compteurs à télérelève**

État d'avancement : débuté en 2024 / en cours
Montant de l'opération : à ce jour 60 288 € TTC dépensés sur budget de 200 000 € TTC
Financements : Agence de l'Eau (70%), Région Occitanie (10%)
Prestataire : TAEH
Document cadre : SAGE Tech-Albères, PGRE Tech-Albères

Cette opération s'inscrit dans un des axes du PGRE visant à l'amélioration de la connaissance des prélèvements pour optimiser la gestion des étiages

Vu la méconnaissance des prélèvements des canaux d'irrigation à la fois en volume mensuel/annuel et en temps réel ainsi que du manque de moyens de la majorité des ASA pour s'équiper en matériel performant, le Syndicat du Tech a inscrit à son budget en 2023, un total de 200 000 € pour un projet de mise en place de compteurs à télérelève. Le projet prévoit aussi d'instrumenter les cours d'eau stratégiques afin de suivre les débits en temps réel. En 2024, l'Agence de l'Eau émet un certain nombre d'exigences conditionnant l'obtention du financement : faire valider le principe de chaque station de mesure par un expert du SPC, établir une convention entre les SMIGATA et les bénéficiaires du projet définissant bien les rôles de chacun et l'accès aux données. En 2025, 9 premiers compteurs ont été posés dont 7 sur des canaux et 2 sur des cours d'eau.

Perspectives :

Une seconde vague d'achat et de pose de compteurs sur les canaux et cours d'eau est prévue en 2026 avec un nouveau prestataire. Si les données en 2025 ne sont disponibles que sur un visualiseur simple, l'objectif poursuivi à long terme est de travailler avec un concentrateur/superviseur de données pour mieux valoriser les données afin d'avoir une vision précise des prélèvements et ainsi partager au mieux la ressource en période de tension.

ENTRETIEN RÉGULIER DES COURS D'EAU

Afin de répondre aux besoins d'entretien régulier et de restauration des cours d'eau du territoire, le syndicat du Tech s'appuie sur un schéma de restauration et d'entretien de la ripisylve régulièrement actualisé.

La ripisylve : un rôle écologique essentielle

La ripisylve désigne l'ensemble des végétations situées en bord de rivière. Elle abrite une grande diversité d'espèces animales et végétales et joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des milieux aquatiques.
Elle contribue notamment à stabiliser les berges, à filtrer naturellement l'eau, à apporter de l'ombrage, à limiter les crues et à assurer une continuité écologique.
À ce titre, elle participe activement à la préservation de la biodiversité et à la réduction des risques d'inondation.

Une gestion adaptée aux spécificités locales

La gestion de la ripisylve varie selon les enjeux propres à chaque secteur. Dans les zones urbanisées, elle vise principalement à faciliter l'écoulement des eaux. À l'inverse, dans les milieux plus naturels, l'objectif est de préserver les écosystèmes tout en ralentissant les écoulements, afin de limiter les risques d'inondation en aval, notamment dans les zones urbaines.

Ces actions répondent à trois enjeux majeurs :

- la prévention des inondations,
- le bon fonctionnement des cours d'eau et la préservation du patrimoine naturel,
- le maintien des usages (agricoles, récréatifs, etc.).

Nature des travaux

Pour assurer l'entretien des cours d'eau, le Syndicat met en œuvre une gestion différenciée, avec des interventions plus régulières en milieu urbain et plus légères dans les zones naturelles.

Les opérations menées comprennent un débroussaillage sélectif de la végétation : abattage des arbres morts ou malades présentant un risque d'obstruction des écoulements ; conservation des espèces végétales contribuant au bon fonctionnement du cours d'eau et à la stabilité des berges ; élimination de la végétation entravant les écoulements ; ainsi que le ramassage des déchets.

L'ensemble du bois et des rémanents est laissé sur place, hors des zones d'écoulement. Le bois mort jouant un rôle essentiel dans le fonctionnement des cours d'eau, il constitue également un habitat pour la petite faune.

Les travaux sont réalisés dans le cadre d'un marché multi-attributaire à bons de commande, avec deux types d'interventions : mécaniques et manuelles.

Bilan des travaux sur le mandat

Au cours des cinq dernières années, près de **2 millions d'euros** ont été investis dans l'entretien des cours d'eau, couvrant un linéaire de **400 km** et permettant la collecte de **1 200 m³** de déchets.

Communauté de communes	PER 2020-2025
CDC ACVI	1 065 233.56 €
ASPRES	79 536.29 €
VALLESPIR	418 120.52 €
HAUT VALLESPIR	428 986.52 €
TOTAL	**1 991 876.89 €**

Financement des travaux

Les travaux de fréquence d'entretien de 4 à 10 ans ou plus sont financés à 30 % par l'Agence de l'Eau

<u>Quelques exemples de réalisations</u>

La Baillaury à Banyuls sur Mer

AVANT

APRÈS

L'Agull d'En Sallers à Argelès sur Mer

La Riberette à Saint André

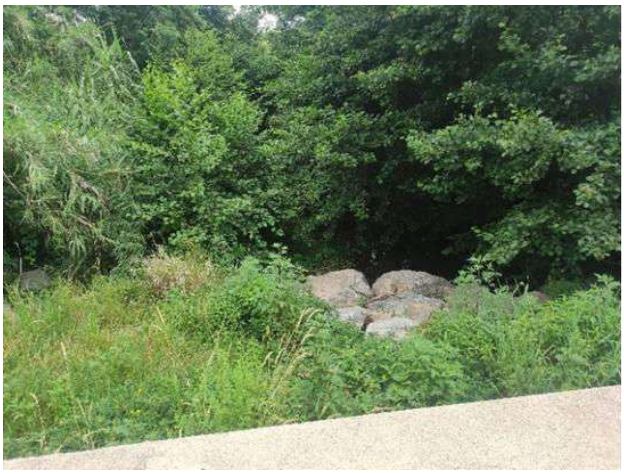

La Basse à Brouilla

La Valmanya à Le Boulou

Le Riuferrer à Arles sur Tech

L'Ample à Saint Marsal

Le Coustouges à Coustouges

RESTAURATION DES COURS D'EAU :

Gestion sédimentaire

Suite aux extractions massives de granulats, le Tech présente des déséquilibres sédimentaires variables selon les tronçons, avec des secteurs en déficit entraînant une incision du lit et une déconnexion des milieux alluviaux, et d'autres en excès augmentant le risque de débordement en période de crue.

Pour répondre à ces dysfonctionnements hydromorphologiques, un plan de gestion sédimentaire a été élaboré, sur la base d'études menées en 2006 et 2016.

Nature des travaux

Les travaux consistent à rééquilibrer les flux sédimentaires entre les zones excédentaires et déficitaires. Ils débutent par le défrichement de la végétation et l'extraction des souches afin de limiter le piégeage des matériaux. Le ripage des atterrissements permet ensuite de casser la couche superficielle et de favoriser la remobilisation des sédiments fins.

Selon les besoins, des aménagements complémentaires sont réalisés, comme la création de néo-chenaux ou la réactivation de bras secondaires.

L'abaissement des atterrissements, avec mise en andains, facilite également la reprise des matériaux.

Les objectifs :

- Réduire les risques de débordement et d'érosion
- Reconnecter les marges alluviales, et restaurer la continuité sédimentaire amont-aval.
- Limiter les effets de l'incision sur les écosystèmes et les ouvrages.

Bilan des travaux 2020-2025

Le montant total des travaux s'élève à 1 171 787 € pour un linéaire de 80 km.

Communauté de communes	P 2020-2025
CDC ACVI	168 178.99 €
Aspres	6 310.80 €
Vallespir	514 924.43 €
Haut Vallespir	482 372.36 €
TOTAL	**1 171 786.58 €**

Financements

50% 15% 15%

Quelques exemples de réalisations :

Figure 1 Amélie-les-bains, Palalda

Figure 2 Céret

Figure 3 Le Boulou

En synthèse sur le mandat 2020-2025 pour l'ensemble du territoire Tech-Albères

Montant total investi	3 163 669,47 €
Linéaires entretenus	469,3 km
Surfaces traitées	289 ha
Déchets évacués	1 208 m3

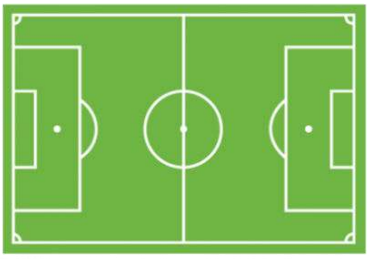

Soit une distance équivalente à un trajet du Boulou à Lyon entretenue
200 terrains de football traités en gestion sédimentaire
L'équivalent de 60 camions benne de déchets évacués

FOCUS SUR LES GROS CHANTIERS DU MANDAT

- **Requalification du passage à gué d'Ortaffa**

Dans le cadre du chantier réglementaire sur la restauration de la continuité écologique (transit sédimentaire et libre circulation des poissons) sur le Tech aval, des travaux de mise en conformité du passage à gué d'Ortaffa ont été initiés en 2020.

La reprise en sous-œuvre de l'ouvrage, le remplacement des anciennes buses rondes par des dalots coulés sur site ont permis de redonner sa transparence écologique au passage à gué tout en le rendant plus résistant aux crues et moins sujet à la submersion. L'amélioration significative de la sécurité routière et piétonne sur ce site très fréquenté a également été intégrée dans le projet.

Les travaux d'un montant de 1.2M€ TTC ont été portés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du Tech avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 782 963€ (80% / HT). Ils ont été réalisés par les entreprises ADEP, TDA et RAZEL.

Début février 2021, le passage à gué rendu conforme au respect du bon fonctionnement du cours d'eau était ré-ouvert à la circulation au plus grand plaisir des différents usagers du site.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

- FENOUILLÈDES

L'INDEPENDANT
MARDI
4 MAI 2021

Le nouveau passage à gué sur le Tech est opérationnel

Libre circulation des véhicules et des poissons et des usagers satisfaits, avec le passage à gué qui relie Ortaffa et Palau-del-Vidre.

Alexandre Paignau et Raymond Pla, respectivement président du Syndicat du Tech Albères et maire d'Ortaffa.

Après un an de travaux, l'ouvrage a été rétrocédé à la commune d'Ortaffa.

Durant l'hiver dernier, le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères a réalisé d'importants travaux de réaménagement du passage à gué sur le Tech qui relie **Ortaffa à Palau-del-Vidre**. Cette reconstruction qui s'inscrit dans le cadre de la compétence Gestion de l'eau des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) s'élève à 1 215 000 €.

Elle a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence de l'eau dans le cadre d'un contrat cadre de coopération portant le taux de subvention à 80 %. Au droit de l'ouvrage, la chute d'eau a été supprimée pour rétablir la continuité écologique avec transit des sédiments et migration des poissons sans entrave. Le Tech coule désormais dans des ouvrages cadres dans lesquels le lit du fleuve a repris ses droits. La capacité d'écoulement des dalots a également été augmentée, ce qui devrait réduire la colmatage de l'ouvrage et rallonger les jours de fermeture du passage. Concernant la circulation des usagers, le gué a été élargi et dispose maintenant d'une voie de circulation pour les véhicules et d'une voie piétonne.

« Un passage utile entre les deux rives du Tech »

Comme l'expliquait le président du syndicat, Alexandre Paignau lors de sa dernière visite sur site : *« Il s'agit de la première opération d'une telle envergure pour le Syndicat du Tech depuis le prise de compétence Gemapi le 1er janvier 2018. Cette réhabilitation marque un cap pour notre structure, tout en montrant sur un exemple précis, qu'un projet environnemental peut également contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, car cet ouvrage est une liaison importante entre les communes d'Ortaffa et de Palau-del-Vidre et plus. Globalement, un passage utile entre les deux rives du Tech sur un secteur qui ne dispose pas d'autre infrastructure de franchissement ».*

Après presque un an de travaux, suite à la rétrocession de l'ouvrage à la commune d'Ortaffa qui en est propriétaire et gestionnaire, le gué a rouvert mi-février 2021. Des travaux de génie végétal sur les berges, comportant de nombreuses plantations, sont venus peaufiner et marquer la fin de l'opération. Même si la crise sanitaire actuelle a à jamais permis de faire une inauguration en bonne et due forme avec les différents partenaires du projet dont l'Agence de l'eau, le président a souhaité procéder le plus rapidement possible à la réouverture de l'axe routier pour ne pas pénaliser les populations.

Le Syndicat du Tech, quant à lui, est déjà occupé à étudier d'autres projets de restauration de la continuité écologique notamment au niveau des seuils du Tech aval pour la ville d'Argelès-sur-Mer et la communauté de commune Albères-Côte Vermeille-Illibéris.

↳ Évolution des travaux 2020-2021

↳ Après travaux

Restauration écologique et renaturation de la Baillaury aval à Banyuls sur Mer

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, et de deux appels à projets respectivement de l'Agence de l'Eau en faveur de l'Eau et de la Biodiversité et de la Région sur la revalorisation des milieux aquatiques urbains, un projet conjoint de la commune de Banyuls sur Mer et du SMIGATA a pu être lancé en 2022. Cette réalisation qui a été réalisée sur 2 ans s'est achevée au mois d'avril 2024 concerne la restauration écologique de la Baillaury aval au niveau de la traversée urbaine avant l'embouchure en mer.

En effet, pendant des années, le lit de la rivière était chaque année nivelé afin de pouvoir servir de parking au détriment du fonctionnement naturel de cours d'eau méditerranéen et de la biodiversité associée. Aussi, un projet d'envergure a été lancé pour une renaturation de la partie aval du fleuve avant son embouchure.

Les travaux ont consisté en :
- la renaturation de la partie aval sur 900m de linéaire avec la mise en place d'un lit emboîté permettant l'arrêt des nuisances liées au parking. Il comporte un lit d'étiage étroit et méandriforme qui concentre les écoulements en période d'étiage et un lit moyen constitué par une berge basse végétalisée supportant un cheminement piéton,
- la restauration d'une végétation rivulaire fonctionnelle et adaptée aux conditions climatiques (la végétation endémique a été privilégiée),
- la restauration du grau avec la création d'une zone humide favorable à la présence d'émyde lépreuse, d'oiseaux et de poissons en lien avec la mer.

Les travaux, sous maîtrise d'œuvre de GAXIEU et BIOTEC, ont été réalisés par les entreprises TDA, Jimenez construction et Paysages Catalans EURL. Le montant global de l'opération s'établit à 1 000 210€ TTC avec le soutien financier de :

↳ Après travaux

- **Restauration morphologique et écologique du Tanyari aval à Palau del Vidre**

Le Tanyari, petit cours d'eau du piémont des Albères qui nait de la confluence de plusieurs ruisseaux, le ruisseau de Villelongue, le Correc de Campaler et la rivière de Laroque, est à l'origine d'inondations importantes en pied de bassin dues aux conditions climatiques et topographiques particulières.
Pour réduire ces débordements, le cours d'eau a subi une forte artificialisation (curages, protections de berge) qui a eu pour conséquence une forte diminution du potentiel écologique du milieu, caractérisée par un appauvrissement de la diversité écologique.
Les deux objectifs majeurs du projet sont les suivants :

→ La restauration écologique du cours d'eau afin de redonner un aspect et un fonctionnement naturel au cours d'eau, renforcer la biodiversité par l'augmentation de la diversité des faciès d'écoulements qu'il présente et assurer une continuité écologique longitudinale (circulation des poissons, transport de sédiments) et latérale (disponibilité de zones d'expansion des crues, ripisylve adaptée aux conditions locales et équilibre sédimentaire) suffisante pour lui conférer un potentiel écologique satisfaisant. Ce cours d'eau a été fortement artificialisé, chenalisé et appauvri d'un point de vue biologique. Ces aménagements permettront par ailleurs une amélioration de la qualité des eaux.

→ La réduction des débordements vers Palau-del-Vidre afin de permettre le passage avant débordement, de la crue d'occurrence trentennale dans le Tanyari en modifiant la géométrie du lit mineur pour recréer un lit moyen et protéger les zones à enjeux contre les érosions latérales par des techniques de génie végétal ou mixte.

Linéaire concerné : 2.5 km
Montant du projet : 2.4M€ révisé en 2023 à 3.6M€ TTC
Partenariats financiers : Agence de l'Eau 70% - Région 6.67% - Département 3.33%
MOE : Hydratec Setec, Morancy Conseil
Entreprises : TDA, DRIMM, Festuca Env.

↳ Pendant et Après travaux

- **Restauration de la continuité écologique sur le passage à gué de Prats de Mollo**

Problématique

- 17 buses rondes obstruées à chaque crue.
- infranchissabilité piscicole: chute d'eau de 80 cm en aval.
- transit sédimentaire fortement diminué.
- traces de corrosion du béton et affouillement en pied d'ouvrage.

Objectif principal :
Rétablir la continuité écologique (désenclavement de 10 km de cours d'eau) tout en maintenant un accès à la microcentrale

Phasage des travaux de septembre à novembre 2025

- Pêche électrique
- Mise en place de batardeau/déviation des eaux/filtres à MES
- Démolition ancien ouvrage
- Evacuation en décharge des déblais
- Coulage du radier béton
- Pose/assemblage nouveaux cadres (L=4,50 m ; H=3,50m)
- Ancrage latéral de l'ouvrage sur bajoyers
- Mise en forme de la bande roulante

Montant du projet : 238 300€ TTC

Partenariats financiers : Agence de l'Eau 50% - Région 15% - Département 15%

MOE : Opale Ingénierie - **Entreprise :** Vallespir Construction

↳ Pendant les travaux

e / INFORMATION / SENSIBILISATION

ENTRE TROP ET TROP PEU : Quand l'Eau joue au YOYO…

► **Pour le grand public**

- **Plan de communication sur les ressources en eau et les milieux aquatiques**

État d'avancement : débuté en 2023 / fini en 2025
Montant de l'opération : 32 172 € TTC
Financements : Agence de l'Eau (50%), Région Occitanie (20%)
Prestataire : EmmaLuc
Document cadre : SAGE Tech-Albères, PGRE Tech-Albères

La prestation a consisté à la création graphique et à la fourniture de différents supports de communication :

- 8 illustrations représentant différents enjeux du territoire : l'occupation du sol, les ressources en eau, les usages de l'eau, les canaux d'irrigation, les travaux du syndicat, la qualité de l'eau, les milieux aquatiques, … Ces illustrations sont également déclinées en posters et en kakémonos.
- 4 panneaux de chantiers pédagogiques pour expliquer au public pourquoi et comment sont réalisées les opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau
- 3000 disques sur l'origine de l'eau du robinet
- Affiche de prévention sécheresse
- 1000 exemplaires d'un guide de 12 pages sur les bons gestes liés à l'eau
- Goodies : 500 gourdes, 500 Tote bag, 500 crayons, 250 clés USB

Perspectives :

- **Poursuivre l'exploitation et la distribution des supports de communication issus de ce plan de communication**

- **Plan de communication urgence sécheresse**

État d'avancement : débuté en 2023 / en cours

Montant de l'opération : à ce jour 71 978,40 € TTC dépensés sur un budget de 105 000 €
Financements : Agence de l'Eau (60%), DETR (20%)
Prestataire : EmmaLuc
Document cadre : PGRE Tech-Albères

Vu la sécheresse exceptionnelle de 2022-2023, les élus du Syndicat du Tech ont souhaité ajouter un plan de communication d'urgence sur la sécheresse. Cette prestation a été confiée au cabinet EMMALUC qui a produit en 1 mois une déclinaison de supports autour du slogan "Chaque goutte compte, chaque geste aussi" :

- Posters de différentes tailles, banderoles, panneaux,
- Sacs à pain, magnets, stickers, dépliants sur les écogestes
- Versions numériques des supports

Ces éléments ont été inaugurés en présence du Préfet en mai 2023 puis ont été livrés en kit à chaque commune du territoire et sont aussi distribués aux partenaires et lors d'évènements.

<u>Perspectives :</u>

- **Poursuivre l'exploitation et la distribution des supports de communication issus de ce plan de communication. Utiliser le reliquat financier pour réaliser des panneaux de sensibilisation en bord de cours d'eau**

- **Participation à de nombreux évènements sur le territoire**

Le Syndicat du Tech intervient et/ou tient de stands d'information – sensibilisation dans de nombreux évènements du territoire :
Ex : ARAVIA, Fêtes de l'Eau, Semaine du Développement Durable, Forums divers…
à la demande de partenaires techniques et institutionnels, des communes ou intercommunalités ou d'associations

► Pour les scolaires

- **Interventions dans les écoles**

Le Syndicat du Tech propose des animations pédagogiques à destination des élèves de CM1 et de CM2 des écoles du territoire. Ces interventions, confiées à MAYANE Association, se présentent sous la forme d'un « cycle inondations » composé de 3 séances. Deux séances en classe permettent d'évoquer les différents aspects de la prévention des inondations : fonctionnement d'un bassin versant, ripisylve, gestes qui sauvent, évolution du climat, etc.). Au cours de ces séances, le kit de sensibilisation « Quand nos rivières grondent » (exposition mobile, quizz inondation et bande dessinée) élaboré par le Syndicat est mobilisé. Une visite de terrain permet de compléter les notions vues en classe en amenant les élèves sur des lieux ayant déjà subi des inondations.

A travers la compréhension du fonctionnement des cours d'eau qui font partie de leur environnement proche, ces animations permettent de faire émerger une véritable culture du risque d'inondation sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères. La sensibilisation dès le plus jeune âge permet de favoriser des comportements responsables et adaptés face aux inondations.

La prise en charge du financement de cette opération par le SMIGATA permet la gratuité des interventions proposées aux établissements scolaires. D'un montant de 56 000€, elle a bénéficié du soutien financier de l'État (50%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu sur 5 années scolaires, entre septembre 2021 et juin 2026. Au total sur cette période, ce sont plus de 1400 élèves qui ont été sensibilisés.

Photographies prises lors des interventions auprès des élèves (en classe et sur le terrain)

Perspectives :

- Reconduire ce type d'intervention dans le cadre du futur PAPI et l'étendre aux collèges.

- Mettre en œuvre le même type d'actions pour la sécheresse et les nécessaires économies d'eau.

► Pour les communes et intercommunalités

- **Élaboration et actualisation de DICRIM**

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a porté un groupement de commandes à l'échelle de 13 communes : Amélie-les-Bains, Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Céret, Corsavy, Coustouges, Laroque-des-Albères, Le Perthus, Montferrer, Saint-Génis-des-Fontaines, Serralongue, Sorède et Villelongue-dels-Monts. Celles-ci ont ainsi pu bénéficier de 80% de subvention pour l'élaboration (5) ou l'actualisation (8) de leur document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). La diffusion de ce document permet aux communes de tenir leur population informée des principaux risques identifiés sur le territoire communal

Suite à l'élaboration des documents, chaque commune a mis en place des modalités de diffusion à la population (mise en ligne sur un site internet, réunion d'information, distribution sous format sous la forme d'un livret, etc.)

Au total, ce sont 37 500 € TTC qui ont été investis dans l'élaboration et l'actualisation des DICRIM. Cette opération a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 80%). Elle a eu lieu entre janvier 2023 et juillet 2023.

Exemples de DICRIM produits sur des communes concernées par l'opération.

<u>Perspectives :</u>
- S'assurer que les DICRIM des communes du territoire ne soient pas obsolètes.
- Si nécessaire, reproposer une opération type « groupement de commande" dans le cadre du futur PAPI.

- **Élaboration et actualisation PCS**

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), le Syndicat du Tech (SMIGATA), a porté un groupement de commandes à l'échelle de 9 communes : Serralongue, Saint-Laurent-de- Cerdans, Céret, Les Cluses, Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Saint-Génis-des- Fontaines, Laroque-des-Albères et Sorède. Celles-ci ont ainsi pu bénéficier de 50% de subvention pour l'élaboration (3) ou l'actualisation (6) de leur plan communal de sauvegarde (PCS). La mise en place d'un PCS opérationnel permet la gestion de crise à l'échelle communale : il prévoit les mesures immédiates de sauvegarde de la population et fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.

Suite à l'élaboration des documents, chaque commune a réalisé un exercice de simulation qui lui a permis d'entrainer les membres de la cellule de crise municipale à la gestion d'un événement pluvieux intense générant des inondations.

Au total, ce sont 67 686 € TTC qui ont été investis dans l'élaboration et l'actualisation des plans communaux de sauvegarde. Cette opération qui a été confiée au bureau d'études MAYANE éco&gouv a bénéficié du soutien financier du Département des Pyrénées-Orientales (30%) et de la Région Occitanie (20%). Elle a eu lieu entre novembre 2021 et novembre 2023.

<u>NB :</u> l'année suivante une fiche "retour d'expérience" à utiliser suite à l'activation du PCS a été élaboré par le Syndicat du Tech avec la participation de la préfecture, avant d'être distribuée aux communes du territoire.

Entrainement de la cellule de crise municipale lors des exercices de simulation à Saint-Laurent-de-Cerdans (A), à Banyuls-dels-Aspres (B), à Laroque-des-Albères (C) et à Sorède (D)

<u>Perspectives :</u>

- S'assurer que les PCS des communes du territoire soient régulièrement actualisés.
- Accompagner les intercommunalités dans la réalisation des PICS (Plans InterCommunaux de Sauvegarde).

Cette rétrospective des six dernières années ne couvre pas l'ensemble des réalisations du syndicat mais donne malgré tout un aperçu global des projets du mandat 2020-2026.

Toutes les réalisations ont, grâce à l'ingénierie de la structure, bénéficié de subventions de nos différents partenaires financiers à des taux allant dans la plupart des cas de 50 à 80%, ce qui permet une démultiplication des actions financées par le territoire et la taxe GEMAPI.

Partenaires financiers :

4 PERSPECTIVES

Les maîtrises d'œuvres en cours augurent de nouveaux grands projets comme les travaux de requalification de la passe à poissons du seuil du moulin au Boulou, les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Massane, le Tech aval et nombreux autres affluents, les travaux de protection contre les inondations à Maureillas et Arles sur Tech, la renaturation du Mondony à Amélie les Bains ou encore le projet pilote de restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière au lieu-dit Les Baixos à Villelongue dels Monts qui fixe un objectif mixte de restauration de zones humides dégradées et de création d'un stockage pour soulager les prélèvements dans le Tech en période de basses eaux tout en apportant un soutien non négligeable à l'agriculture locale.

Les fils rouge du prochain mandat seront :

- La poursuite des travaux d'entretien et de gestion sédimentaires sur le cours d'eau ;
- La restauration des continuités écologiques ;
- Le ralentissement du cycle de l'Eau notamment par le stockage, les zones humides et l'hydrologie régénérative ;
- L'amélioration de la prévision des crues et des étiages par un travail sur l'hydrométrie ;
- La réduction de la vulnérabilité du bâti et des activités en zone inondable ainsi que l'optimisation de la gestion de crise.

Plus de 14 millions d'euros de travaux ont déjà été identifiés pour le mandat qui débute…

Pour permettre ces réalisations, le syndicat déposera un nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) auprès de l'Etat et un contrat eau & climat auprès de l'Agence de l'Eau. Le Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) viendra se substituer au Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et apportera un cadre bonifié pour toutes les actions liées à la gestion quantitative des ressources en intégrant le changement climatique. Enfin, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sera révisé pour traduire les nouveaux défis du territoire Tech-Albères.

D'autre part, d'un point de vue statutaire, dans le cadre de l'étude sur l'interfluve Tech-Réart à venir, une réflexion sur une éventuelle évolution du périmètre syndical pourrait également être menée afin d'envisager le cas échéant l'adhésion des communes de Latour Bas Elne et Saint Cyprien situées dans la zone d'interfluve et supportant à ce titre les inondations par le Tech avec une interaction forte sur la commune d'Elne.

La préparation d'une candidature pour une reconnaissance de la structure en tant qu'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) pourra également venir compléter les réflexions sur l'évolution de la structure.

Le Tech

Pour plus de renseignements :

Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
34, Rue de la République - 66160 LE BOULOU
T : 04.68.87.08.78 - Courriel : contact@syndicatdutech.fr
Site internet : www.syndicatdutech.fr